

Débat public plate-forme photovoltaïque « Horizeo »

Compte rendu intégral Réunion publique Mardi 14 décembre 2021 à Saucats

SALLE/ADRESSE :	Salle de la ruche 2, allée Montesquieu 33650 Saucats
PARTICIPANTS :	201 participants dans la salle et 60 sur Zoom
DÉBUT > FIN :	19 heures à 22 h 15 (durée du REC : 3 h 15)
QUESTIONS-RÉPONSES :	17 questions environ

En tribune

M.	Jacques	ARCHIMBAUD	Président, CPDP
M.	François	GILLARD	Membre, CPDP
M.	Philippe	BERTRAN	Membre, CPDP
M^{me}	Aurélie	DE DOMINGO	Membre, CPDP

En salle et en visioconférence

M^{me}	Myriam	MERAD	Membre, CPDP
M^{me}	Dominique	SIMON	Membre, CPDP

Maîtrise d'ouvrage

M.	Bruno	HERNANDEZ	Directeur du projet Horizeo, Engie
M^{me}	Lisa	CANTET	Chef de projets développement solaire, Engie Green
M.	Mathieu	LE GRELLE	Directeur développement Horizeo, Engie Green
M.	Lionel	DEBRIL	Chef de projet, Neoen
M.	David	SERVANT	RTE

Intervenants

M.	Bruno	CLÉMENT	Maire de Saucats
M.	Antoine	COURJAUD	Collectif Léognan en transition
M.	Olivier	ATTEIA	Collectif Léognan en transition
M.	Philippe	BARBEDIENNE	Sepanso
M^{me}	Marlène	COULOMB	Horizon Forêt
M^{me}	Aline	CHAPULLIOT	Responsable service nouvelles offres chez Engie Green
M.	Benoist	AULANIER	Vice-président de la Communauté de communes Montesquieu
M.	Rémi	HEURLIN	Directeur régional de la Banque des Territoires
M.	Denis	LOUSTAU	Inrae
M.	Mathieu	CHARBONNIER	Chef de projet, Engie
M.	Cyril	MONNEYRON	Forestry Club de France

COMPTE RENDU DE RÉUNION :

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Nous allons commencer cette dernière réunion du débat public consacrée au projet de plate-forme bas carbone Horizeo, ici à Saucats. Je suis toujours Jacques ARCHIMBAUD et préside toujours cette Commission particulière du débat public. Je vous demande évidemment d'être extrêmement vigilants sur le sujet pandémie, le sujet Covid. Nous avons mis suffisamment de chaises pour que la répartition du public puisse se faire dans des conditions de sécurité, des conditions sanitaires suffisantes. Je vois que vous respectez les distances prévues entre les personnes. La salle va se remplir progressivement ; nous avons 200 inscrits en personnes physiques et 50 ou 60 en visio. Je me permets d'ailleurs de saluer les personnes qui nous suivent sur YouTube.

C'est donc la dernière réunion publique de ce débat qui a commencé début septembre, ce qui ne signifie pas que le débat s'achève. Au terme de cette réunion publique resteront encore un certain nombre de rendez-vous et des moments dans lesquels vous pourrez donner votre point de vue, obtenir des réponses à des questions que vous vous posez, contribuer d'une façon ou d'une autre, j'en parlerai tout à l'heure.

La façon dont les choses vont se dérouler ce soir tient compte du fait que c'est la dernière réunion publique. Nous avons tenu à la faire ici à Saucats, et c'était normal. Je présenterai dans un premier temps les points de controverse que nous avons relevés au cours de ce débat, c'est-à-dire ce qui nous a été dit par les uns et par les autres. Je vous demande un peu d'attention, je ne serai pas trop long, mais je serai un peu long parce que nous devons le respect aux personnes qui ont pris le temps de contribuer à cette procédure très particulière de la République qui s'appelle le débat public et qui d'ailleurs est encadrée par la loi. Je vous donnerai quelques éléments de chiffres : des centaines et des milliers de personnes ont pris le temps de s'adresser à nous. C'est un engagement que j'avais pris, que nous avons pris au nom de la Commission dont un certain nombre de membres sont ici : la parole de tout un chacun est respectable, riches, petits, pauvres, puissants, politiques, personnes qui ne font pas de politique, syndicalistes, associatifs, entrepreneurs. Il est donc normal, si nous respectons le temps pris par les personnes pour nous parler, pour se parler entre eux, de prendre aussi du temps pour en rendre compte. Rendre compte n'est pas encore les conclusions du débat ou les propositions que nous ferons au terme de ce débat. C'est pour vous donner une tonalité.

Je tiens à dire que l'ensemble de ces points de vue sont respectables. Le constat que nous pouvons faire, et cela n'exclut pas que l'on soit pour, que l'on soit contre, qu'on ait une position, le constat est que chacun dans cette affaire détient malgré tout une partie de la vérité des choses. C'est là la complexité des décisions qui sont à prendre : nous avons des contradictions entre des vérités qui sont locales, territoriales, nous avons des points de vue au sens propre du terme qui sont également respectables.

Je remercie d'ailleurs au passage l'ensemble des acteurs, ce qui n'exclut pas la passion, d'avoir été respectueux et tolérants vis-à-vis des points de vue qui ont été exprimés. Ce soir, je présenterai des points de vue qui ont été exprimés de façon contradictoire par des personnes qui sont de bonne foi et qui ont eu l'honnêteté, parfois le courage, de dire les choses telles qu'elles les pensaient.

Dans un premier temps, je présenterai donc ces points de controverse relevés au cours de débats à travers des citations. Cela peut paraître beaucoup de tralala, il y a des caméras, des écrans. Tout a été enregistré, tout est noté. Nous aussi avons une conclusion à proposer ou des choses à dire du débat ; nous l'avons noté, nous l'avons entendu. Nous devons donc pouvoir justifier du moment, de l'endroit, et le cas échéant des personnes qui en ont parlé. J'appuierai ce travail qui a été fait collectivement par la Commission sur des citations de personnes ou d'organisations qui sont intervenues à un moment ou à un autre.

Après cette présentation, un certain nombre de groupements interviendront, qui ont joué un rôle important à l'occasion de ces débats et qui exprimeront leur position. Ils n'exprimeront pas seulement

leur position, mais exprimeront leur réponse à la question : « qu'avez-vous retenu du débat à ce stade ? ».

Je dis à ce stade, car il reste encore un mois, et beaucoup d'éléments d'informations apparaîtront. Ils diront alors ce qu'ils ont à dire : « rien du tout », « c'est un mauvais débat », ou au contraire, « nous avons appris des choses » ou mieux « cela n'a pas fait bouger notre position ». C'est bien ce qu'ils ont retenu du débat qui nous intéresse. Nous avons demandé à l'association Horizon Forêt, association ici à Saucats dont je vois quelques représentants qui ont été particulièrement assidus et particulièrement présents à ce débat, de donner leur sentiment sur ce qu'ils ont retenu à ce stade du débat.

Parce que ce sont des voisins et qu'ils ont pris le temps de faire le même travail assidu de présence et d'écoute, nous demanderons également au collectif Léognan en transition ce qu'ils ont retenu. Même question à monsieur le maire de Saucats qui doit être là : qu'a-t-il retenu ? Il avait dit un certain nombre de choses, il avait fait un ensemble d'observations au début dans cette même salle. Nous entendrons ce qu'ils ont à dire. Au passage, il est normal qu'on pose la même question au maître d'ouvrage, toujours à ce stade. Le débat n'est pas fini, j'expliquerai après la suite de la procédure : qu'ont-ils entendu ? Quelles sensibilités ont particulièrement résonné pour eux ?

Au terme de cette présentation qui est une espèce de cadrage en quelque sorte, nous ferons un peu comme d'habitude, je crois que c'est la septième, la huitième, la neuvième ou peut-être la dixième fois que nous venons à Saucats : nous aurons un échange avec vous-mêmes, selon les règles que vous connaissez également, c'est-à-dire d'intervention, deux, trois minutes qui donne à la fois votre position et vos arguments. Je présenterai à la fin, non pas les conclusions, mais ce que j'ai retenu de cette séance et les suites du débat.

C'est donc la présentation de la soirée sur laquelle nous nous sommes entendus, notamment auprès des organisations qui vont intervenir.

Quelques chiffres clés du débat vont apparaître : ce débat a été constitué de 60 initiatives auxquelles plus de 3 000 personnes ont participé physiquement, un certain nombre de réunions publiques, des points de contact sur des marchés, des lieux divers et variés, des visites de terrain. Nous avons pu visiter des terrains et des parcs correspondant à des espaces gérés par les maîtres d'ouvrage et d'autres producteurs d'énergies renouvelables, photovoltaïques. La semaine dernière, nous avons fait trois réunions de quartier, par bureau de vote ici à Saucats, une série d'initiatives partenariales. Nous appelons initiative partenariale une initiative faite avec des partenaires assez variés puisque nous en avons fait avec la CGT, avec la Chambre de commerce hier, plusieurs avec la Ligue de l'enseignement, avec un IUT. Nous avons eu des initiatives assez variées. Des ateliers thématiques dans lesquels nous avons creusé un certain nombre de questions, des ateliers de controverse qui ont été diffusés notamment sur le site de *Sud Ouest*, et ce que nous avons appelé les ateliers des scénarios et des alternatives.

Autres chiffres de ce débat : nous avons eu un panel de 16 citoyens tirés au sort, quatre de Saucats, quatre de la Communauté de communes, quatre de l'aire bordelaise et quatre autres venus d'un peu plus loin, de Lille, de Paris pour travailler non pas simplement pour donner leur avis sur le projet, mais pour dire d'une certaine façon ce qu'ils avaient retenu du débat. Parmi ces 16 citoyens tirés au sort, quelques-uns Saucatais sont peut-être dans la salle ce soir. Ils sont là-bas au fond, regroupés, ils sont déjà une petite communauté. Ils ont également fait un gros travail et je les remercie. Le résultat de ce travail sera communiqué début janvier. Eux aussi attendent la fin du débat pour produire le cahier d'acteurs, le document qui les concerne.

Près de 10 000 personnes visiteurs uniques, le nombre de personnes réel, pas le nombre de visites; la *newsletter* a connu un certain nombre d'abonnés, des contributions et des questions assez nombreuses, plusieurs centaines de questions ont été posées sur le site. Et le petit outil que je ne saurais trop vous inviter à visiter qui s'appelle « Je me fais mon idée » dans lequel les arguments des uns et des autres sont exposés au terme duquel on peut dire que sur tel point, je suis plutôt en accord, sur tel autre, je suis plutôt en désaccord, ou j'aimerais bien qu'on mette telles conditions et *in fine* pour exprimer un sentiment. Quinze mille documents du débat ont été distribués et un très grand nombre d'articles de presse dans la presse locale, régionale et dans la presse nationale.

Ce débat public se poursuit donc jusqu'au 9 janvier de l'année prochaine. D'ici là, vous pourrez rédiger un cahier d'acteur si vous êtes une personne morale, un collectif, une association, une entreprise, peu importe, dans lequel au terme de ce débat vous répondrez un peu à la question

posée : « Que retenez-vous du débat ? Quels conseils, quelles conditions, quelles observations souhaitez-vous faire pour la suite des opérations ? ». Tout cela est expliqué sur le site. Vous pouvez continuer à poser des questions sur le site au regard des réponses fournies ou des réactions des uns et des autres et répondre à l'outil évoqué à l'instant.

Je rentre maintenant sur le fond. J'ai classé ce soir la présentation que je veux faire en plusieurs points :

- Les points qui sont consensuels, qui ne posent pas énormément de problèmes ;
- Les points qui suscitent de l'intérêt, mais qui appellent des précisions et des garanties de la part du maître d'ouvrage ;
- Les points qui suscitent crispation et opposition (nous avons trouvé les formules adaptées) ;
- Des points de grand scepticisme ;
- Des demandes fortes auprès du maître d'ouvrage si le projet était amené à se réaliser ;
- Des demandes fortes vis-à-vis de l'État et des collectivités locales également si le projet était amené à se réaliser.

J'attaque donc par les points qui, et au début, je crois avoir employé la métaphore des feux tricolores, c'est-à-dire feu vert, feu orange, feu rouge. C'est un peu la fonction du débat de le signaler aux personnes qui ont des décisions à prendre. Nous avons donc classé comme cela pour que les choses soient plus claires. Un certain nombre de points sont donc consensuels, ce qui ne signifie pas que 100 % des personnes sont d'accord, mais il y a cette idée que pour atteindre l'objectif climatique, il y a évidemment urgence. « Notre maison brûle » disait un président de la République. Nous devons développer la production d'électricité photovoltaïque. Des personnes ont donc dit d'accord, plutôt des personnes qui ont dit qu'il n'était pas forcément utile de le faire, mais globalement, nous n'avons pas trouvé d'adversaires, nous en avons trouvé quelques-uns, mais ce n'est la tonalité générale de ce que nous avons entendu dans le débat. Globalement, les personnes que nous avons rencontrées disent qu'il faut plutôt développer la production d'électricité photovoltaïque. Je vous laisse lire les éléments qui sont mis, sans les lire moi-même et sans forcément les commenter.

Deuxième point parmi les plus consensuels : certes, la Nouvelle-Aquitaine produit plus d'électricité aujourd'hui qu'elle en consomme, elle est donc en excédent de production, et c'est une question qui avait été posée. Mais la plupart des personnes pensent que compte tenu du fait, et je reprends une expression célèbre, il y a du soleil ici, elle peut donc être solidaire avec les autres régions. Donc discussions, mais cette idée qu'il faut en faire et qu'il n'est pas scandaleux d'en faire en Nouvelle-Aquitaine paraît une idée assez partagée, parmi les plus consensuelles. Ce ne sont jamais 100 % et heureusement : les pays dans lesquels 100 % des personnes sont d'accord ont un rapport à la démocratie qui est toujours un peu étonnant.

Troisième point consensuel : il faut miser sur la sobriété et l'efficacité énergétique. Je vous laisse prendre connaissance des arguments. Il est assez facile d'être d'accord avec cette idée, il est un peu compliqué de passer dans la pratique. Quand on dit aux personnes qu'il faut manger moins de viande, qu'il faut moins se déplacer, qu'il ne faut pas prendre l'avion pour aller en week-end ici ou là, elles sont assez d'accord. Il faut après regarder les comportements, moins utiliser les iPhone. Loin de l'accord qui est emporté se trouve la réalité. En tout cas, cette idée selon laquelle il faut plutôt miser sur la sobriété énergétique est quelque chose d'assez répandu qui a maintenant gagné l'opinion publique. Et aussi l'efficacité énergétique, ce qui n'est pas la même chose. L'efficacité énergétique et l'efficacité électrique est l'idée que les appareils sont plus performants électriquement et consomment moins pour un service équivalent.

Nous avons un consensus assez grand sur cette idée, mais une objection est faite : même avec la sobriété électrique et même avec de l'efficacité énergétique, cela ne suffira pas. La question qui se pose est celle de l'électrification des usages. Nous aurons besoin de produire de plus en plus d'électricité parce qu'on va remplacer des usages carbonés par des usages décarbonés.

Continuons sur les points les plus consensuels. À peu près partout, on nous a dit OK pour faire du photovoltaïque en général, OK pour faire du photovoltaïque Nouvelle-Aquitaine, OK pour la sobriété et l'efficacité, mais il faudrait installer ces panneaux au maximum sur les toitures, les ombrières, les parkings, les friches urbaines, les surfaces artificialisées. Les personnes qui l'affirment ne le sortent

pas de leur chapeau, c'est ce qui figure dans l'ensemble des documents administratifs, des documents politiques, en particulier régionaux. Dans le paysage habituel, on commence à voir en effet des panneaux photovoltaïques, en particulier ici, dans votre région. On sait que c'est possible.

C'est quand même une réaction assez couramment répandue, d'autant plus que le plus souvent, quand on pose du photovoltaïque, on le fait sur des surfaces déjà naturelles et trop peu sur des surfaces qui ne le sont pas – la Sepanso le mentionnait.

Toujours la même objection. Ce débat a vu arriver un certain nombre d'informations, en particulier la position de l'État qui était de dire que jusqu'à présent, on va pouvoir faire l'essentiel de ce que l'on veut sur des toitures, des ombrières, etc. Cette position de l'État, après évaluations, recherches, discutées d'ailleurs, est de dire que cela ne suffira pas. L'État a pris cette position et l'a publiée sur le site du débat. Pour atteindre les objectifs de production de photovoltaïque, et d'ailleurs les objectifs globaux, bien sûr, il faudra faire tout ce qui a été dit, sobriété, toiture, etc., mais cela risque de ne pas suffire.

Cette objection est à prendre en compte et pose la question de la répartition de l'effort entre la ville, la campagne, la forêt, l'agriculture. Cette question nouvelle nous est posée dans les années qui viennent à laquelle le débat public, bien évidemment, n'apportera pas de réponse et à laquelle chacun est invité à réfléchir.

Nous avons noté un certain nombre de points sur lesquels les opinions étaient plus partagées, c'est pour cela que nous avons trouvé la formule : cela suscite de l'intérêt, mais appelle des précisions et des garanties de la part des maîtres d'ouvrage ou d'une façon plus générale des personnes qui en sont porteuses. Nous les avons listées, ce que le maître d'ouvrage appelle les différentes briques.

Production d'hydrogène. Globalement, cette idée selon laquelle il sera nécessaire de développer la filière hydrogène, notamment dans un contexte d'électrification d'usages et de développement des renouvelables, est une idée qui est assez bien reçue, d'autant plus reçue peut-être que les différents gouvernements qui se sont succédé, en tout cas celui-ci a un plan hydrogène. C'est assez à la mode, pardonnez l'expression, c'est dans l'air du temps.

Nous avons eu des choses assez contradictoires, des personnes nous ont dit « ce n'est pas assez, cette brique n'est pas assez développée ». D'autres ont dit « ce n'est pas au point » ou encore « c'est quand même beaucoup d'électricité pour fabriquer de l'hydrogène », le rapport, la productivité n'est pas excellente – nous n'avons pas tout mis.

Nous avons des réticences, et nous ne les avons pas toutes listées, qui touchaient beaucoup aux risques. C'est un point particulier sur lequel je reviendrai un peu plus tard. Une observation a notamment été faite sur la captation d'eau par l'électrolyseur et l'éventualité que la nappe phréatique se trouve en situation de baisser. Nous rapportons des avis que nous avons recueillis le plus fidèlement possible. Ce ne sont pas les seules observations que nous avons pu entendre à ce sujet cependant.

Continuons sur les batteries de stockage. Des personnes ont indiqué être d'accord avec l'analyse du maître d'ouvrage, l'intérêt pour la régulation du réseau d'un outil de ce type, et des objectifs touchant aux risques. J'allais dire pas de chance, l'incendie d'une batterie, et le maître d'ouvrage a des explications à ce propos. Les incendies nous inquiètent et ajoutent un risque fortement ressenti ici. Lors de l'atelier des risques qui s'est tenu dans la salle à côté, les personnes ont dit qu'on ne savait pas éteindre certains feux. Je vous renvoie à cet échange.

L'agrivoltaïsme, troisième élément : dans un débat, c'était la brique à la fois la moins connue, étant quelque chose de très novateur et d'une certaine façon la plus populaire, sans doute résonnant positivement en matière d'agriculture. Nous avons fait un atelier de controverse sur ce sujet dans lequel un représentant de la profession a bien précisé ce que l'on appelait l'agrivoltaïsme. Un représentant d'un des syndicats paysans et la Chambre de l'agriculture étaient également sur cette position : il ne fallait pas considérer que cela pouvait régler tous les problèmes d'agriculture. Il me semble que ce n'est pas la position du maître d'ouvrage.

Point suivant : nous avons mis le tableau, cet enjeu est fort, sur les retombées fiscales pour les différentes communes, Communauté de communes ou départements. Dès qu'on parle d'argent dans ce pays, on dit « vous voulez acheter les citoyens ». Les personnes ont d'autant plus raison parfois de réagir comme cela que nous avons connu des situations de cette sorte. Là, 2,5 millions qui tombent

sur la commune de Saucats, 314 000 par an sur la commune de Saucats, l'intercommunalité, il y a du grain à moudre dans des communes qui sont en périphérie de grandes métropoles, qui n'ont pas forcément des ressources fiscales importantes, c'est quelque chose qui n'est pas négligeable.

Alors évidemment, c'est mal de parler d'argent, mais enfin, c'est bien aussi d'en causer. Que ferait-on avec ça ? Est-ce que ça tombe dans le trou ? Est-ce utile pour faire des choses utiles aux Saucatais ? Dans la balance des avantages et des inconvénients, c'est une question qu'il faut honnêtement examiner. C'est la raison pour laquelle nous avons mis le chiffre brut. Nous avons mis ce chiffre brut parce que nous avons entendu des personnes dire « nous sommes intéressés par les retombées possibles d'un tel projet pour la commune », y compris à Saucats et il y en a sans doute dans la salle. Cette question avait d'ailleurs été posée à Léognan.

J'étais au feu vert, du moins au point suscitant la discussion, mais moins de passion. La crispation, et vous voyez que nous avons été modérés dans l'expression, est la localisation à la place d'une forêt. Ce point m'a beaucoup été reproché, on disait « le président de la Commission veut dire du mal de la forêt de Saucats » ou « de la forêt des Landes de Gascogne ». Je n'ai jamais rien dit, la Commission n'a jamais rien dit ; nous avons entendu des personnes le dire, affirmant que c'était de l'industrie, que ce n'était pas de la forêt. Ces personnes ont peut-être tort, en tout cas des personnes nous l'ont dit. Nous tenons bien évidemment à disposition de tout un chacun les relevés. En plus « une forêt dans laquelle nous Saucatais, n'allons pas beaucoup » ; « de toute façon, tous les ans, on enlève 18 000 ha, on fait une coupe rase. Ce n'est pas ce projet photovoltaïque qui va massacrer la forêt landaise ».

C'est à ce moment-là que je dis qu'il faut respecter les points de vue, c'est le principe du débat public. Tel ou tel peut être choqué par ce point de vue. Il n'empêche que nous l'avons entendu et que nous l'avons entendu souvent pour qu'il soit retranscrit fidèlement, objectivement, pour que ce soit un élément de la discussion. Bien sûr, et nous l'avons entendu partout, à de nombreuses reprises, abattre 1 000 ha de forêt est un énorme puits de carbone. Même si le bilan carbone, d'une certaine façon, peut être présenté comme positif sur les années qui viennent, on n'en a pas tellement et il y a tellement d'urgence qu'il n'est pas utile d'en supprimer un dans les années qui viennent, et tout de suite, il existe peut-être d'autres solutions. Nous avons eu des solutions ; pourquoi la forêt ? Pourquoi pas l'agriculture ? Vous comprenez bien qu'on se refille la patate chaude. Pourquoi pas au moment où on déplore l'artificialisation des terres agricoles ? Comprenez bien qu'un certain nombre de paysans ne seraient pas forcément très enthousiastes à l'idée que l'on puisse faire ça sur les champs, même des champs de maïs qui consomment de l'eau. Cette hypothèse est venue : pourquoi ne pas partager la tâche ? Pourquoi ça tombe toujours sur la forêt ? Bien sûr, dans le contexte régional, on a bien compris qu'on discute d'une ligne TGV, de ça, plus ça... Nous avons donc entendu des choses un peu contradictoires à ce propos. Les oppositions sur ce plan sont quand même très importantes.

Nous avons ensuite entendu des crispations, des oppositions sur la taille, c'est-à-dire que c'est un très gros projet. Je corrige mon propos : ce n'est pas le plus gros projet d'Europe puisqu'il semble que d'autres du même type ou de taille équivalente existent dans d'autres pays européens, mais c'est un gros projet. En tout cas, c'est le plus gros projet en France. Par rapport à ce qui existe, par rapport à Cestas, c'est un saut quantitatif très important avec des conséquences dont on ne maîtrise pas forcément l'ensemble. Nous avons donc eu des positions différentes : des personnes disent « non, non », d'autres « pourquoi pas, mais il faudrait essayer plus petit ». Nous avons eu une interpellation très importante sur la taille de ce projet. Nous en avons beaucoup à disposition et en avons seulement sélectionné quelques-uns.

Le fait de mettre cela sur une forêt et la taille sont des points qui font crispation et problème.

Troisième élément très fort, et je crois que vous en êtes tous témoin, vous l'avez tous entendu : l'affaire des risques. Nous avons le risque incendie, et nous comprenons pourquoi : ici est le haut lieu de la tragédie de quelques incendies massifs, partis d'ici. Il y a des noms de rues qui portent le nom de personnes victimes de cette tragédie. Nous comprenons que le territoire soit marqué. Nous avons également vu surgir le risque inondation ; des témoignages disaient qu'il y avait déjà non seulement des inondations dans les champs, et même à La Brède, on nous a dit que ça coulait. Il faut donc avoir une vision du risque cumulé et du risque sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de ce risque incendie et du risque inondation, nous avons eu des interpellations très fortes sur le risque lié au vent, à l'élévation de la température, au risque de tempête, aux effets d'aérodynamique,

points sur lesquels l'attention du maître d'ouvrage a été attirée et sur lesquels il donnera sans doute quelques éléments de réponse, soit maintenant, soit un peu plus tard. Nous avons aperçu une grande interpellation sur ces points, en particulier à Léognan où cette question est fortement venue de la part des viticulteurs.

La périurbanisation, l'industrialisation, fait également crispation, pardonnez les termes un peu technocratiques. L'idée est qu'on va nous mettre ici quelque chose qui pourrait devenir une zone industrielle.

Il y a un entrepôt, un parking et à côté de cela... On a donc une inquiétude sur ce front urbain qui avance, qui galope et qui risque de tout rattraper, inquiétude particulièrement vive chez des personnes qui se sont installées à ces endroits pour des raisons de campagne, de calme, de nature. Nous avons donc eu cette interpellation que nous avons pointée comme une crispation et une opposition forte à ce type de projet.

Vous observerez que nous ne faisons pas de sondage, nous ne sommes pas un institut de sondage. Nous examinons la position des personnes au moment où le projet leur est présenté, nous examinons la position des personnes au moment où elles ont entendu un certain nombre d'arguments et rendons compte de la façon dont tout cela s'est développé.

Nous sommes en quelque sorte montés en gamme sur les points d'accord du consensus, de dissensus et de crispation, quelques points de très grand scepticisme.

D'abord, sur le *data center*, l'argument essentiel qui était présenté était un argument qui tendait à montrer qu'il y avait une innovation technologique en matière d'économie circulaire, installer des équipements qui, du point de vue de la gestion des flux, sont très complémentaires et très innovants et présentant du point de vue des énergies renouvelables notamment quelques avantages technologiques. Là encore, nous avons eu des discussions un peu variées avec des personnes qui disaient que nous en avons besoin, que c'était la modernité, le progrès. Je dois dire que ces arguments particulièrement sensibles chez les jeunes, y compris avec une sensibilité environnementale forte, font ressortir cette idée qu'il faut vivre avec son temps, qu'il faut être moderne, que ce ne peut plus être l'électricité comme avant.

Lorsque nous avons fait des réunions avec des jeunes, avec les IUT, nous avons senti une sensibilité particulière à cette modernité technologique, qui est discutable. Bien sûr, des réticences, toujours touchant à la taille, à la présence du *data center* à l'endroit où il y a des panneaux solaires, d'autant que la remarque a été faite : seulement 20 % de l'approvisionnement venaient du parc. Et toujours ce sujet du risque, du cumul du risque incendie.

Les points de très grand scepticisme. Vous savez que c'est une règle, un élément du code forestier : quand on défriche une forêt, on est amené à compenser, le maître d'ouvrage en ayant pris l'engagement, il en parlera peut-être tout à l'heure, à raison de moins d'un pour deux peut-être plus. Un grand scepticisme ressort sur la compensation forestière. À ce point de mon exposé, je ne voudrais pas me faire le porte-parole du maître d'ouvrage, mais rétablir un fait tel qu'il a été rapporté par celui-ci. Récemment, une émission de télévision, sur M6 pour être précis, mettait fortement en cause Engie et Neoen, Engie au moins sur deux sujets : un sujet sur lequel je suis incapable d'apporter quelque explication que ce soit qui était de savoir si les Chinois exploitaient la communauté ouïghoure aujourd'hui persécutée. Le deuxième point avait fait l'objet d'une intervention ici à Saucats, qui était la question de savoir si Engie compensait rigoureusement et tenait ses engagements pour les forêts qu'ils avaient défrichées.

Nous nous sommes renseignés, évidemment, et avons demandé à Engie de nous apporter quelques éléments de preuve qui indiquaient que ces compensations avaient été effectivement réalisées. Nous n'en sommes pas juges. Nous avons également vérifié auprès des services de l'État. Je le dis au passage pour que nous partions sur de bonnes bases, que nous ayons de vraies discussions : Engie tient à disposition de ceux qui le voudraient les éléments, au demeurant discutables, montrant que ces compensations ont été effectuées projet par projet, hectare par hectare, photos à l'appui. En tout cas, sur ce point particulier, nous tenons beaucoup à ce que les faits qui sont têtus, comme dirait l'autre, soient établis et soient rétablis. Je referme la parenthèse, peut-être les personnes qui pensent autrement auront-elles l'occasion de le dire, Engie également.

En tout état de cause, au-delà de la mise en cause d'Engie sur ce dossier particulier, cette affaire de défrichage pose un problème : avons-nous les 2 000 ha ou les 3 000 ha à proximité ? On le fait par cercles concentriques pour reforester. Il existe un grand scepticisme là-dessus parce qu'on nous dit « on ne les connaît pas » deuxièmement « il va falloir compenser les forêts qui seront défrichées pour le TGV ou pour d'autres projets ». Il y a donc un scepticisme sur la capacité de compensation et sur la capacité de compensation dans une région proche.

Un internaute a notamment indiqué qu'à condition de modifier le statut d'un certain nombre de parcelles, on pouvait imaginer compenser sur le nord Gironde des terres qui sont des friches agricoles qui ne sont pas des terres agricoles. Il n'y a pas "rien" entre les terres agricoles et les terres forestières. Ce sont des points sur lesquels il faudra expertiser davantage pour que nous puissions nous faire une opinion sérieusement.

La compensation forestière est donc un des points sur lesquels il faudra s'expliquer.

Toujours les points de scepticisme et d'interrogation : les retombées industrielles locales et pour l'emploi. Je laisse prendre contact avec les affirmations des uns et des autres. Il est tout à fait certain que la question de l'origine étrangère, pour ne pas dire chinoise ou asiatique, des panneaux, la question de faire une filière industrielle régionale semble plus nette sur le recyclage, mais sur la production de panneaux, c'est une question. Ces sujets ont largement été abordés par les participants, et notamment par le syndicat CGT qui a fait une réunion spéciale de débat public pendant laquelle il a indiqué que si c'était pour installer des panneaux qui risquaient d'être fabriqués ailleurs pour un certain nombre d'entre eux et sans retombées locales, nous avons évidemment un souci.

Cette remarque de la CGT a été faite à maintes et maintes reprises. La question de l'impact sur la filière est une question qui a été posée et qui pose des interrogations.

Enfin, une observation a été faite sur le recyclage des panneaux. Là encore, les réponses ont été abordées, je me fais l'écho des positions contradictoires, des positions que nous avons rencontrées dans le débat. Il y avait une interrogation en début de débat, je pense que les réponses ont été apportées sur le recyclage de ces panneaux, notamment sur l'existence d'une filière qui a répondu à ces questions, ici même d'ailleurs.

Bien sûr, les personnes qui sont contre ce projet diront « monsieur, la Commission est rentrée et a regardé l'hypothèse où ça se ferait ». Oui, pour connaître les impacts et les conséquences d'un projet, il faut bien regarder ce qu'il se passerait si l'affaire se faisait pour que chacun puisse peser les avantages et les inconvénients. J'aurais pu le mettre dans un point qui faisait consensus, mais tant qu'à produire de l'électricité à Saucats, on aimerait bien que cela bénéficie aux Saucatais ou aux personnes de la Communauté de communes. Nous avons une facture ; chacun sait ce qu'il en est des prix de l'électricité aujourd'hui, et des prix payés par le consommateur. Il serait donc bien qu'il y ait des retombées positives pour les personnes du coin. Ça, c'est absolument partout, donc, je passe.

Toujours des demandes fortes vis-à-vis du maître d'ouvrage si le projet était amené à se réaliser. La participation des collectivités et des citoyens au capital, la gouvernance au sujet du projet : en gros, c'est l'interpellation public/privé. Nous avons des entreprises d'origine française, principalement à capitaux français, d'aucuns ont salué dans le débat. Maintenant, quid du service public, de l'opérateur historique ? Quid des collectivités ? Quel contrôle, en quelque sorte, le public peut-il avoir sur un projet de ce type ? Les collectivités, mais aussi les citoyens. Dans certains projets d'énergies renouvelables, les citoyens sont amenés à participer soit en investissement, soit en prêts, de façon à pouvoir suivre l'évolution du projet et le respect des engagements pris. La question a donc été posée de territorialiser en quelque sorte l'actionnariat, pardonnez encore le gros mot, le suivi ou l'observation par le public d'un projet de ce type.

Des questions plus locales concernant le maître d'ouvrage si le projet était amené à se réaliser. Bien sûr, il y a la gestion attentive, c'est un gros chantier dont le maître d'ouvrage a donné quelques éléments de détail en matière d'emplois ou d'impacts : le transport, la circulation des camions dans la phase chantier. Je vous en passe, nous aurions pu citer beaucoup d'éléments qui touchent au bruit et surtout au fait que des impacts possibles pourraient s'ajouter à une situation qui, depuis quelques années, ne s'est pas forcément améliorée du point de vue de la circulation, et en particulier du transit. Ici, vous connaissez mieux la situation que moi.

Toujours les demandes fortes et cette fois-ci plus en direction du maître d'ouvrage, mais de l'État. Je crois que cette question est venue très rapidement dans la discussion. Ce sera mon dernier point, j'ai dépassé mon temps. Je le redis : je dois le respect aux personnes qui ont pris la parole d'exposer les positions des uns et des autres.

Nous avons entendu des choses extrêmement sensées, peut-être parce qu'elles me paraissent sensées, et je crois que cela a été la même chose pour mes collègues, qui consistent à dire que tout cela ne peut pas être fait non pas dans le plus grand désordre, car il serait excessif de dire que c'est fait dans le plus grand désordre, mais dans un ordre que nous ne comprenons pas. Qui vient avec quel projet ? Dans quelles conditions, il y a une file d'attente ? Qui est privilégié ? Les plus gros passent-ils en premier, et les plus petits se faufilent-ils ?

Que nous soyons non pas dans une planification des énergies renouvelables, du photovoltaïque sur le département, mais que l'on sache combien on devra en faire dans les années à venir, si possible où, et comment les efforts peuvent-ils être répartis pour revenir à la question que je posais tout à l'heure ? Cette question a tout le temps été posée. Les technocrates ou les politiciens parlent de régulation. Je crois en fait qu'il est bien question de régulation, ce n'est pas une réponse que le maître d'ouvrage peut apporter à lui seul. Quel développement du photovoltaïque ?

Une question a aussi été posée sur « qui produit quoi ? ». Le nucléaire qui risque de devenir de plus en plus cher est pour le contribuable, et donc pour l'État, et le photovoltaïque qui rapporterait serait pour le privé. Cette répartition des efforts entre le public et le privé a été posée de façon très fréquente.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques-uns des points que nous avons relevés qui disent la tonalité de ce qu'a été ce débat. Nous avons essayé de le faire le plus loyalement possible, et j'en avais pris l'engagement, et avais indiqué que je le ferais sous votre contrôle, en ayant une écoute attentive pas seulement des personnes qui parlaient fort, pas seulement des personnes qui parlaient faiblement, mais de toutes les personnes de façon à tenir compte de ce point de vue qui est la base du débat public : un argument égal un argument.

À partir de ce stade, qu'allons-nous faire ? Nous allons continuer le débat, nous allons continuer à entendre la réaction des uns et des autres. Nous avons dit ce que nous avons entendu, pas tout. À partir de là, nous n'allons pas nous contenter, car nous ne sommes pas des scribes, de tendre des micros et de rapporter que l'un a dit cela et l'autre ceci. Nous sommes à deux tiers ; nous allons faire des recommandations. Nous allons dire qu'à partir de là, nous faisons telle recommandation.

J'en prends une au hasard, que je suis sûr que nous ferons parce que d'abord, j'en ai pris l'engagement et parce qu'elle est évidente : le maître d'ouvrage a dit qu'il allait faire un ensemble d'études complémentaires. Déjà, qu'il soit remercié d'avoir donné les éléments d'études au stade où il en est. On ne peut pas simplement se contenter de faire des études, de vous convoquer de temps en temps et de vous dire « voilà où nous en sommes ». Il faut associer les populations aux études qui vont être faites sur les différents sujets que j'ai indiqués. Je parle sous le contrôle de mes collègues, il est assez probable que ce soit une recommandation.

Notre travail n'est pas seulement de recueillir la parole des uns et des autres, mais d'essayer de les mettre en forme pour faire des propositions de façon à ce qu'à l'arrivée, les décisions soient prises et par le maître d'ouvrage et par l'État dans de bonnes conditions.

Je vous prie de m'excuser au grand désespoir du secrétaire général d'avoir été un peu long. Je crois que je vous devais ces éléments de restitution. Nous avons une matière extraordinairement riche. Nous avons une intelligence collective qui suscite mon admiration à chaque fois – et je suis dans le circuit depuis longtemps. Chacun ici qui a mis de la passion et de la courtoisie soit donc remercié pour ce travail.

Nous allons maintenant entendre les différents intervenants qui vont dire à leur tour la façon dont ils ont vu, ce qu'ils ont retenu du débat à ce stade, ce qui ne préjuge de ce qu'ils diront lorsque tout cela terminé et de ce qu'ils diront dans leur cahier d'acteur, mais qu'il est important d'entendre pour que tout cela avance.

Comme nous nous y étions engagés, je vais donner la parole à l'association Horizon Forêt qui, en liaison avec la Sepanso, va intervenir sur la question suivante : qu'avez-vous retenu à ce stade du débat ? Nous avons sollicité leur accord pour que cette intervention soit faite de concert.

Association Horizon Forêt et Sepanso Nouvelle-Aquitaine

Mme Marlène COULOMB, Association Horizon Forêt

Bonjour, merci monsieur le président, de nous accorder ce temps de parole ; je représente l'association Horizon Forêt et ce sont désormais 300 adhérents qui soutiennent notre opposition à ce projet aux côtés effectivement de la Sepanso. Nous avons suivi avec attention l'ensemble des débats et des réunions menés jusqu'à aujourd'hui et remercions très sincèrement la Commission du débat public qui nous a permis de recueillir de nombreuses informations et de mieux maîtriser le sujet. Mais toutes ces réunions ne nous ont pas fait changer d'avis et ont même renforcé notre opposition à ce projet. Nous nous étonnons que parmi les alternatives posées sur la table, celle de l'abandon pur et simple ne soit évoquée qu'à la seule condition que le projet ne soit pas rentable. On en revient toujours aux seuls intérêts financiers, comme si tous les arguments avancés au fil des derniers mois n'étaient pas suffisants pour comprendre et convaincre de l'absurdité écologique de ce projet. Nous nous y opposons toujours, car en remplaçant 1 000 ha de forêt par le projet industriel Horizéo, soit mesdames et messieurs l'équivalent de la superficie totale de la commune de Langoiran ou de Bègles. Les quartiers de Peyon et de Pouchau, la commune de Saucats, les communes voisines, Le Barp, Cestas, Léognan, Cabanac-et-Villagrains, La Brède, Cadaujac seront directement impactées et subiront des nuisances et des risques forts, risques d'ailleurs concédés lors de l'atelier du 8 novembre. Pour mémoire, cela a été rappelé : risques liés à l'hydrogène, risque incendie sur chacune des briques du projet et sur l'ensemble du site, risques inondation, îlot de chaleur, changement du microclimat local et le risque vent, qui a été très peu abordé, et pour lesquels les porteurs du projet à ce même atelier n'ont apporté aucune garantie ni solution satisfaisante, en ce qui nous concerne bien sûr.

Nous nous étonnons, monsieur le maire et mesdames et messieurs les conseillers municipaux qui sont encore favorables à ce projet, que vous ne soyez pas convaincus par les risques et surtout par le cumul des risques que le projet Horizéo fait courir à vos administrés. Mais ce projet ne va pas seulement porter atteinte à notre cadre de vie, et c'est aussi la raison pour laquelle nous nous y opposons. Il est une menace pour le massif forestier des Landes de Gascogne.

Comment accorder un blanc-seing à un tel projet de la démesure guidé par des intérêts financiers sous couvert de porter des enjeux environnementaux forts ?

Comment comprendre qu'au motif de l'aubaine que représente ce site et que vous nous avez assenée à longueur de débat, 2 000 ha d'un seul tenant, poste RTE à proximité, et au motif qu'il faut développer les énergies, peu importe comment d'ailleurs, on soit prêt à sacrifier 1 000 ha de forêt fussent-elles d'exploitation ?

Comment penser, mesdames et messieurs, raisonnablement qu'une centrale photovoltaïque, un *data center*, un électrolyseur et un site de stockage des batteries seront plus vertueux qu'une forêt de pins ? D'ailleurs, vous brandissez tel un étendard le bilan carbone positif du projet annonçant que le parc produirait 19 g d'équivalent CO₂ par kilowatt-heure alors que selon l'Ademe, l'empreinte carbone du photovoltaïque est de 43,9 g d'équivalent CO₂ par kilowatt-heure.

Nous ne comprenons pas et nous nous étonnons de l'écart important entre les deux mesures, ce qui, évidemment ne nous convainc pas, pire, nous rend suspicieux.

Également comment accorder du crédit à ceux qui prétendaient ici même et qui prétendent encore aujourd'hui que la biodiversité sera largement plus développée au milieu des panneaux que dans la forêt ? Puisqu'ici même également, la parcelle concernée en était soi-disant dénuée, et ce, malgré les 62 % de l'aire d'étude composée de zones humides, des 263 espèces végétales répertoriées, des 47 espèces d'oiseaux nicheurs, dont 14 espèces protégées et/ou menacées, quasi menacées au niveau national, et 5 protégées des intérêts communautaires, dont également 25 espèces de papillons dont le Fadet des laïches également protégé ? Sans parler de l'aire qui servira au raccordement électrique.

Nous ne pouvons nous y résoudre, nous ne pouvons y souscrire, et pour tout vous dire, nous n'y souscrirons jamais.

Si le projet Horizeo voit aujourd'hui le jour, combien d'autres Horizeo aurons-nous demain ? La filière demande 2 % du massif, soit 20 000 ha en plus de ceux déjà consommés. Ce sont donc 20 000 ha, mesdames et messieurs, et peut-être encore davantage que nous devons encore sacrifier sur l'autel de la consommation, de la productivité et des intérêts financiers. S'il est si facile de poser un chèque sur la table des propriétaires forestiers, qu'advient-il des 90 % du massif détenus par des propriétaires privés ? Qu'advient-il de la filière bois en Nouvelles-Aquitaine ?

Nous ne sommes évidemment pas opposés aux énergies renouvelables, nous sommes conscients des enjeux énergétiques de demain, mais nous nous opposons avec force au gigantisme et à la glotonnerie du projet Horizeo. Peyon est un avant-poste. S'il tombe aujourd'hui, mesdames et messieurs, c'est le massif dans son intégrité actuelle qui tombera demain.

Mesdames et messieurs, le projet Horizeo foule au pied les valeurs du massif forestier, landais, et les valeurs identitaires majeures de la Nouvelle-Aquitaine, valeurs paysagères, valeurs naturalistes et véritable réservoir de la biodiversité, valeurs hydrologiques et bien sûr, valeurs climatiques.

Tout ceci a été démontré au cours des débats, en particulier par les citoyens qui ont pris la parole. D'autres sujets problématiques et pourtant cruciaux n'ont pas été suffisamment abordés au cours des débats, et c'est aussi la raison pour laquelle nous nous opposons à ce projet :

- Inexistence d'une politique énergétique verte à l'échelle européenne, ce qui génère comportement prédateur et rivalité nationale stérile au lieu d'inciter à des coopérations internationales fortes ;
- Manquement flagrant de l'État dans sa mission d'aménagement du territoire ;
- Gouvernance d'un projet de cette ampleur laissée à des intérêts privés sans aucune garantie pour l'avenir.

Neoen a déjà revendu certaines de ses centrales une fois celles-ci terminées. Qu'advient-il de ses parts dans Horizeo ?

Comment éviter que la centrale Horizeo ne soit vendue dans quelques années, par exemple, au géant chinois CGN qui ne fait pas mystère de ses appétits pour le solaire français ?

Enfin, et pardon, monsieur le président, nous ne pouvons cautionner les crimes chinois envers les Ouïghours lesquels construisent des panneaux pour le compte de Trina Solar, apparemment fournisseur d'Engie pour certaines de ses centrales solaires d'après la fameuse émission « Dossier tabou » diffusée sur M6.

Il nous appartient donc à tous, mesdames et messieurs, et pas seulement aux riverains, pas seulement à l'association Horizon Forêt, pas seulement à la Sepanso de nous opposer et de demander l'abandon du projet Horizeo en commençant par faire reconnaître la forêt, cette forêt, comme un bien collectif d'intérêt général, comme une zone à défendre des appétits financiers. Merci de votre écoute.

Applaudissements.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Je vous le dis tout de suite, nous enregistrons 70 réunions publiques... : ça ne peut pas marcher à l'applaudimètre. Ce n'est pas ce qui fera que nous soulignerons, et je crois que nous l'avons fait de façon très objective. C'est tout sauf de la télévision. Allez-y, Philippe.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso

Merci, monsieur le président. Que dire après cette brillante intervention si ce n'est que je partage tous les propos de la représentante d'Horizon Forêt.

La question qui nous a été posée est « qu'avons-nous retenu de ce débat ? ». J'ai retenu un certain nombre de choses, notamment au cours des réunions publiques auxquelles j'ai pu participer. J'ai retenu que le maître d'ouvrage avait beaucoup plus la parole que le public dans la salle, c'est-à-dire

que lorsque les participants de la salle posaient des questions, on leur répondait très longuement, ce qui comprimait le temps qui restait pour les autres. C'est une remarque que je peux faire.

J'ai également retenu que tous ceux qui disent que la forêt industrielle est juste bonne à jeter pour mettre des panneaux à la place sont des personnes qui ne connaissent pas la forêt, elles ne savent pas ce qu'est la forêt. Ce que j'ai retenu est un peu venu conforter notre opinion : les inventaires naturalistes qui nous ont été fournis confirmaient ce que nous pensions dès le départ : il y a toute une vie, toute une biodiversité qui se développe sur ce territoire. Ce n'est pas un territoire stérile, ce n'est pas un champ de maïs détruit à coup de pesticides, c'est une forêt où il y a quand même de la vie, de la faune et de la flore.

Je vais corriger ma collègue sur les inventaires : elle n'a certainement pas eu les dernières données. Nous avons reçu les listes d'oiseaux d'espèces protégées qui ont été produites par le maître d'ouvrage. Ce ne sont pas 14 espèces protégées, mais 54 espèces protégées d'oiseaux sur les 59 espèces inventoriées soit en période hivernale, soit en période de nidification, soit entre les deux périodes. Quelques-unes sont peut-être passées par maille et n'ont pas été comptées, mais parmi ces 59, 54 sont protégées, ce qui démontre aussi la qualité du milieu.

Il y a donc les 25 papillons, 15 odonates, il n'y a pas d'inventaire des orthoptères des criquets, des sauterelles, des grillons. Pourtant, ce milieu peut être très favorable à ce genre d'insectes. Il y a surtout une grave lacune : aucun inventaire, aucune note, aucune étude sur les insectes semi-aquatiques ou aquatiques, notamment la famille des punaises aquatiques et la famille des coléoptères aquatiques qui sont des insectes qui sont leurrés par les panneaux solaires qui confondent les reflets sur les panneaux avec des flaques d'eau ou des mares d'eau, et qui vont se perdre dans ces centrales. C'est très important, il y a une perte énorme de ces insectes sur des installations comme cela. On ne sait pas l'estimer cependant puisque ce n'est pas étudié. On ne sait pas, mais ce n'est pas pour autant que ça ne disparaît pas.

Au niveau du bilan carbone, j'étais également un peu frustré parce que je n'ai pas trouvé d'information sur le temps de retour du bilan carbone – et peut-être ai-je mal cherché sur le site. Au bout de combien d'années la centrale commencera-t-elle à être positive en matière d'électricité ? Quand compensera-t-elle le carbone dépensé au début pour la fabrication des panneaux, pour le défrichage, pour les travaux ? Je n'ai pas la réponse et je ne pense pas qu'on l'ait.

Enfin, j'ai eu une confirmation : on ne va pas compenser la perte de forêt par des plantations dans des zones qui ne sont pas forestières, mais on va bel et bien compenser en replantant de façon plus industrielle des parcelles qui étaient déjà des parcelles forestières. On recherche uniquement à compenser la perte de production, c'est-à-dire que l'on va intensifier la production sur les parcelles de compensation, mais ce n'est pas une compensation surfacique de la forêt perdue.

Les compensations ne compenseront pas non plus l'impact sur le climat local, l'îlot de chaleur, tout cela ne sera pas compensé. Quand bien même cela le serait, ce ne serait pas sur site. Ici, vous aurez les impacts directs du réchauffement dû aux panneaux par rapport à la forêt qui est un élément qui climatise, qui baisse, qui fait réduire la température. Cette compensation-là n'existera pas non plus.

Avant de commencer ce débat public, j'avais un petit a priori, je me disais que l'argent était le moteur de cette affaire. C'est ce qui motive tout. Effectivement, à la fin du débat, je pense que l'argent est avant-dernier dans la liste. Le dernier argument est la recherche d'une efficacité carbone, c'est le climat, et loin devant, il y a aussi l'argent, encore l'argent. Rien n'a donc changé dans ma perception des choses. Pour moi, c'est un projet purement économique. Je pense avec un peu de tristesse aux habitants de Peyon : si un jour ils veulent déménager pour habiter ailleurs, car ils ne supporteraient plus d'habiter à côté de cette usine, leur maison ne vaudra rien, et ce ne sera pas compensé. Je ne pense pas que le porteur de projet compensera le prix des maisons quand elles se vendront. C'est tout ce que j'ai retenu. Merci beaucoup.

Applaudissements.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Une remarque, monsieur BARBEDIENNE, nous ferons le comptage des interventions du maître d'ouvrage à la seconde. Je pense que la critique est injuste. Vous savez, nous y sommes très attentifs.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso

Vous pouvez compter. Une phrase m'a fait sauter : vous avez dit qu'un argument en valait un autre. Non un argument erroné ne vaut pas un argument exact, je regrette.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

C'est là où vous avez tort. C'est un des principes légaux du débat public : un argument égale un argument, justement parce que c'est ce qui permet d'entendre les arguments des plus faibles. Dans cette affaire, et quand j'ai dit riches ou puissants, petits, politiciens, lobbyistes ou non, il est important d'entendre l'argument. Dans un débat sur le nucléaire, j'ai entendu des personnes dire des choses sur le risque incendie, une personne était maçon. Un certain nombre d'ingénieurs les regardaient d'un peu haut, mais un argument du maçon vaut autant qu'un argument de préfet. C'est bien ce que signifie le principe de l'égalité des arguments. C'est très important. Je l'ai déjà dit : le débat public est l'arme du pauvre, l'arme des personnes, il a été inventé pour cela. C'est une conquête de République, une conquête démocratique grâce à laquelle un certain nombre de projets discutés et contestés ont connu le sort que l'on connaît (certains aéroports, certaines autoroutes) – et je ne parle pas de celui-ci. Je défends donc le principe d'équivalence : un argument égale un argument.

Par ailleurs, je suis très sensible à votre critique, y compris personnellement. Nous allons vérifier si en effet nous avons donné plus de temps au maître d'ouvrage qu'aux personnes qui ont pu s'exprimer. Honnêtement, je ne crois pas. Si c'est vrai, nous verrons. Nous ne sommes pas des anges, il m'arrive aussi de m'emporter, vous non plus.

Indépendamment des questions d'intérêt sur lesquelles vous avez insisté et qui sont légitimes, nous ne sommes pas dans un monde de Bisounours, des intérêts sont en jeu. Je trouve que toutes les paroles que nous avons rapportées sont dignes d'intérêt, y compris les positions des personnes qui ont dit qu'il fallait voir l'un dans l'autre.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso

Quand les personnes affirment qu'il n'y a pas de biodiversité et que les études prouvent le contraire...

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

C'est un acquis du débat. Nous avons personnellement insisté pour avoir des études à mi-débat, et vous en êtes témoin, monsieur BARBEDIENNE, que nous avons eu ces résultats. En effet, le débat de savoir si cette forêt avait une valeur écologique ou pas et avec votre approbation, le débat public a été fort utile et il est utile pour qu'il puisse avancer sur ce point particulier. Quand je dis qu'il ne faut pas applaudir, c'est parce que ça ne marche pas comme cela.

Collectif Léognan en transition

Bonsoir à toutes et à tous. Ce débat s'inscrit à notre sens dans un enjeu global planétaire qui est le dérèglement climatique. À ce titre, des engagements internationaux ont été pris et se sont ensuite déclinés nationalement avec des stratégies SNBC, stratégie nationale bas carbone, de manière à ambitionner d'ici à 2050 la neutralité carbone. Vis-à-vis de cela, un certain nombre de rapports a été émis par différentes instances : l'association négaWatt, RTE pour déclinier les scénarios possibles en vue d'adresser ces enjeux de manière à ce que nous fassions notre part internationalement. Une évidence ressort de tous ces scénarios : la réduction drastique des hydrocarbures et une augmentation énorme des énergies renouvelables pour adresser ces enjeux climatiques.

Sur le schéma que vous voyez ici, nous constatons que la part de l'électricité augmentera tout en réduisant très fortement la part des hydrocarbures de manière à réduire globalement la consommation énergétique et dresser une grande partie des besoins au niveau électrique. Qu'est-ce que cela signifie au niveau régional ? Un certain nombre d'énergies renouvelables, dont le photovoltaïque pour lequel, en fonction des scénarios, nous nous retrouvons entre 12 et 27 gigawatts alors qu'aujourd'hui, seulement trois environ sont installés en Nouvelle-Aquitaine.

Collectif Léognan en transition

Nous venons d'en discuter évidemment, nous sommes dans une situation assez intéressante puisqu'actuellement le modèle économique des panneaux photovoltaïques est devenu rentable, c'est pour cela que nous sommes là, ce n'est pas pour rien. Nous avons une tendance sur de grandes surfaces. Nous avons mis deux petits schémas qui montrent l'évolution temporelle ; en bleu, vous

avez les quantités installées et ensuite le coût. Sur de grandes surfaces, le coût est passé en dessous du prix du réseau, c'est pour cela que les systèmes sont rentables. Actuellement, la tendance est à la stabilisation sur les toitures et des projets très importants comme celui-ci à l'échelle nationale sur de grandes surfaces. En effet, actuellement la majorité des panneaux installés à l'échelle Nouvelle-Aquitaine l'ont été sur des surfaces naturelles.

Collectif Léognan en transition

Une fois que l'on connaît la répartition actuelle et ensuite l'ambition que la Nouvelle-Aquitaine se donne, c'est-à-dire entre 12 et 27 gigawatts, où les placer ? Pour rappel, un gigawatt s'obtient avec 1 000 ha, ce qui signifie qu'en enlevant les 3 gigawatts existants, il va falloir trouver entre 9 000 et 24 000 ha. Où les trouver ? Il est un peu compliqué d'avoir l'information des gisements. Des cadastres solaires existent, un répertoire des surfaces disponibles et des efficacités en toiture en France. Ces informations sont malheureusement indisponibles publiquement ; elles le sont localement. La métropole bordelaise les met à disposition pour les différentes personnes, les particuliers. Par contre, il n'y a pas d'agrégation globale. Nous ne disposons donc pas forcément de cette information. On peut estimer qu'environ 20 gigawatts-crête sont disponibles en Nouvelle-Aquitaine. Un rapport de la Dreal estime les friches et les parkings délaissés à hauteur de 4 000 ha. Pour 24 000, nous n'y sommes pas encore. On peut ensuite estimer que les surfaces commerciales permettraient d'obtenir quelque chose comme 1 000 ha. De la surface reste à trouver. Or, aujourd'hui, l'information manque. La question se pose : de la place est-elle véritablement disponible ou faut-il effectivement aller ailleurs, sur les surfaces agricoles, dans les forêts ou d'autres surfaces agricoles ?

Collectif Léognan en transition

En ce qui concerne le projet Horizeo lui-même, nous sommes en présence d'une forêt que nous pouvons appeler cultivée, avec de la biodiversité ainsi que cela a été souligné, mais sur de petites zones. On se pose des questions : il y a une certaine liberté à imaginer les choses. On peut imaginer que si on transforme 10 % de la zone en zones humides, on peut avoir une biodiversité beaucoup plus importante, des risques de crue bien moins élevés. En outre, nous avons constaté que le service des incendies exerçait une certaine pression sur le projet pour valider le contrôle de l'incendie.

En présentant une telle hypothèse, nous voulons souligner que l'idée est d'aller vers une orientation afin de contrôler ce qui est fait de l'usage du site à l'intérieur de celui-ci.

Collectif Léognan en transition

Nous avons ensuite pu constater notamment à Léognan, par exemple, que cette situation, ce débat, ce projet en tout cas mettait en exergue une véritable tension sur le foncier, l'usage des sols et permet notamment de voir l'écart existant entre le prix d'une surface boisée à la vente contre une estimation. L'information est confidentielle, nous ne la connaissons pas, mais nous avons essayé de l'estimer à peu près. Si nous nous trompons d'un facteur 2, c'est toujours la même histoire, nous sommes sur un loyer annuel qui est quasiment de l'ordre du prix de vente. Nous voyons qu'il y a un énorme différentiel et donc un énorme risque de précédent que ce projet ouvre des perspectives sur de nombreux autres projets, qu'il y ait un effet domino. À cela se rajoutent les enjeux d'adaptation qui sont liés au réchauffement climatique et qui font que des essences devront probablement être modifiées. Les enjeux de bioénergies s'ajoutent de la même manière vis-à-vis de la stratégie nationale bas carbone qui prévoit d'utiliser des bioénergies. Nous nous rendons compte d'une énorme déstabilisation de la filière sylvicole. Vis-à-vis de cela, il y a probablement besoin d'une planification de l'usage des sols au niveau régional.

Collectif Léognan en transition

Nous avons évoqué le bilan carbone, nous avons juste fait un calcul indépendant. En fait, ce n'est pas si difficile, le chiffre existe. Vous avez ici l'estimation. De fait, actuellement, l'électricité fournie par des énergies vertes est très demandée et remplacera du gaz. Si on convertit simplement l'énergie fournie en équivalent de gaz non consommé, les panneaux sont en effet un puits de carbone bien plus important que celui de la forêt.

Collectif Léognan en transition

Donc à la question de monsieur de la Sepanso, dans environ deux à trois ans, le bilan carbone sera compensé si on considère que l'électricité produite par les panneaux permettra de remplacer l'usage du gaz, du pétrole ou du fuel.

Il nous paraît important dans ce débat de nous poser la question : en avons-nous besoin ? Ou du moins vers où allons-nous ? Qu'est-ce qui empêcherait qu'il y ait plus de projets comme celui-ci, dix Horizeo ? Il est certain que le plus facile pour éviter les impacts est de réduire sa consommation. La sobriété est quelque chose qui doit s'ancrer peu à peu dans les consciences. À ce titre, nous avons une certaine responsabilité et devons tous, particuliers, collectivités, entreprises, être exemplaires à ce niveau.

Il faut se rappeler que les objectifs régionaux et donc nationaux d'ailleurs, visent à réduire notre consommation énergétique d'un facteur 2, ce n'est pas rien, c'est fondamental et c'est énorme, d'ici à 2050. C'est quelque chose qui va changer notre vie au quotidien. Il faut nous en emparer.

Nous avons par ailleurs pu constater que pour nous organiser, pour mesurer nos effets, il est mieux d'avoir une sorte de plan. Malheureusement, à la Communauté de communes de Montesquieu, ce plan n'est pas encore établi, le plan climat air énergie territorial. Il existe un schéma de cohérence territoriale qui concerne toute l'aire métropolitaine et ensuite, les différentes Communautés de communes mettent en place des PCAET, ces plans territoriaux.

Aujourd'hui, ce travail reste encore à faire. Nous pensons important et préconisons que ce travail soit fait justement avec la population et le finaliser pour qu'ensuite, nous soyons capables de voir les ambitions et nos comportements vis-à-vis de ce point, si nous suivons bien nos engagements.

Collectif Léognan en transition

Pour finir, quelques propositions, nous devons être exemplaires. Il serait possible de conditionner le projet à une répartition de surface en ratio artificialisé versus naturel, de jalonner le projet pour qu'il soit fait par étape et que la population puisse contrôler l'usage des surfaces qui a été fait. Tout ce que nous demandons pourrait être fait par jalonnement.

Collectif Léognan en transition

À la question « que pourrions-nous faire de la fiscalité ? », des 5 millions répartis entre le département, la région, la Communauté de communes et la commune, pourquoi ne pas utiliser ces redevances pour financer le foncier, financer l'organisation ou la planification du foncier de la forêt et de l'agriculture de manière générale ? Au niveau de la Communauté de communes, pourquoi ne pas financer justement un fonds pour la sobriété énergétique, principalement au niveau de l'isolation et la mobilité ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, messieurs. Juste un mot sur le collectif Léognan en transition.

Collectif Léognan en transition

Léognan en transition est un collectif qui s'inscrit dans le mouvement des vies en transition et qui cherche justement à avoir des actions collectivement pour aller dans la direction de la transition écologique afin d'a dresser les enjeux qui s'offrent à nous. Il s'agit de trouver des actions au niveau collectif et au niveau local.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Nous allons continuer avec le retard, et je suis coupable sur ce coup-là, n'ayant pas bénéficié de vos autres positions, j'ai été extrêmement jaloux de ceux d'Horizon et de la Sepanso. Nous allons entendre monsieur le maire de Saucats qui a sans doute son miel à faire des choses qui ont été dites ce soir, comme tout un chacun d'ailleurs, y compris la Commission du débat public.

M. Bruno Clément, maire de Saucats

Bonsoir, monsieur le président, bonsoir à toutes et à tous. On m'a demandé de m'exprimer sur ce que je pensais, sur ce que le débat public avait apporté à ce jour. Je dois dire quand même, monsieur le président, que vous avez dit beaucoup de choses. Je vais donc essayer de ne pas répéter. Je vais commencer par l'historique un peu avant le débat public et dire que nous avons reçu les porteurs du projet en juillet 2020 devant les conseillers municipaux. Nous avons posé pas mal de questions lors de cette réunion. Nous avons posé des questions sur les panneaux photovoltaïques, la fabrication, le

transport, le recyclage, sur le *data center*, le devenir de la chaleur résiduelle, la ventilation, le refroidissement, l'alimentation électrique, la sécurité du bâtiment et des données, la taille, le coût, le bruit.

En ce qui concerne l'électrolyseur, nous avons questionné sur l'alimentation électrique, le lieu et le volume de prélèvement de l'eau, les rejets, les bruits, la sécurité, la destination de l'hydrogène et l'impact sur le trafic routier. En ce qui concerne l'agrivoltaïsme, nous avons questionné sur les serres chauffées, le type de production, et était leur dimensionnement.

Nous avons également questionné sur l'insertion paysagère du projet et les retombées fiscales pour la commune. Nous avons identifié deux risques majeurs qui concernent non seulement les habitants de la commune, mais aussi les habitants de la Communauté de communes.

Le premier risque majeur identifié est le risque incendie tant dans le sens sortant, incendie dans le site qui pourrait se propager à la forêt, que dans le sens entrant, de la forêt vers l'intérieur du site. Nous avons considéré que ce risque incendie ne devait en aucun cas être aggravé par le projet.

Le deuxième risque est le risque inondation. Il est évident que nous ne prendrons jamais la responsabilité de considérer que ce projet puisse aggraver le risque inondation qui ne touche pas particulièrement la commune de Saucats, mais plutôt les communes de La Brède, voire Léognan, mais surtout la commune de La Brède. Cette aggravation du risque existe déjà puisque le 10 mai et le 11 mai 2020, la commune de La Brède a été inondée, les communes de Saint-Selve et de Saint-Morillon ont également été inondées avec le Gât-Mort. Nous avons une responsabilité vis-à-vis des habitants de cette commune, surtout pour la commune de La Brède, mais la commune de Léognan est également concernée, puisque l'Eau-Blanche est également concernée par le site. C'est clair et net : le risque inondation doit absolument être maîtrisé et ne doit pas être aggravé, ce qui nécessite une gestion hydraulique du site clairement expliquée et doit démontrer son efficacité. Nous attendons avec impatience l'étude hydraulique pour la fin de l'été 2022. À partir de là, nous pourrions commencer à voir si les solutions proposées seront efficaces.

Je le dis clairement : aucun de ces deux risques ne doit être aggravé par le projet Horizeo. Nous avons une obligation de sécurité concernant les habitants non seulement de Peyon, mais aussi de tous ceux qui sont concernés, du bassin versant.

J'ai dit dès la première réunion publique à Bordeaux ce que je viens de dire et l'ai redit à chaque réunion publique et le redis ce soir. Je n'aurai de cesse de le répéter à chaque fois.

En ce qui concerne les problématiques émergentes que nous n'avions pas évoquées lors de cette réunion, il y a aussi tout ce qui concerne le climat, je n'y reviendrai pas, ce qui a été dit en long, en large et en travers, la biodiversité sur laquelle je ne reviendrai pas non plus, le bilan carbone et la réalité des boisements compensateurs. Tout cela a été abordé dans le débat public ; je vous laisse juger des réponses et des éléments qui ont été apportés. Je ferais quand même référence à trois études concernant ces trois derniers thèmes qui ont été rendus début novembre à Cap Sciences. Celles-ci ont quand même permis au maître d'ouvrage de commencer à apporter des éléments de réponse qui demandent cependant à être précisés et complétés.

Des demandes complémentaires ont été formulées en cours de débat et de ma part. Outre l'étude hydraulique que j'ai demandée depuis le début, j'ai récemment demandé à ce qu'un comité de suivi soit axé sur la biodiversité, la sécurité et les impacts à l'intérieur du site, à l'extérieur du site sur le modèle des instances existantes aux carrières Lafarge, auxquelles participe la réserve naturelle géologique et au Cesta (CEA, site du Barp) – si le projet se réalise bien sûr. Chaque année, je suis convoqué pour un compte rendu des impacts de l'activité du parc du CEA sur l'environnement du site. En tant que riverain, je suis le maire de Saucats, commune riveraine du Barp, je suis convié chaque année à participer à ces réunions.

Bien évidemment, dans ce comité de suivi, et j'ai proposé l'autre jour à la DDTM à la réserve naturelle géologique d'y participer, des représentants des riverains, des habitants de la commune, des associations concernées et évidemment des représentants des communes voisines, la Communauté de communes.

Je fais une deuxième demande aujourd'hui, en direct : monsieur le président, vous avez évoqué le documentaire M6. Je ne ferai pas de commentaire sur ce documentaire, je dirais simplement que s'il y a effectivement un risque que le peuple ouïghour pâtisse de quelque façon que ce soit de la

production de silicium, ce qui était dans le documentaire, je demanderai une certification d'origine du silicium sur la base des exigences de la Commission de régulation des énergies dans le cadre de ses appels d'offres, même processus, même s'il n'y a pas d'obligation légale puisque nous sommes en dehors des appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie. J'ai signé en fin d'année 2020 la charte de soutien au peuple ouïghour et j'en ai informé le conseil municipal fin novembre. Je me verrais donc mal accepter toute provenance de cette mine située dans la région du Xinjiang.

Je voudrais quand même préciser que c'est une obligation, c'est ce que je demanderai tout en étant conscient qu'aujourd'hui, personne, ni moi ni personne d'autre, ici comme ailleurs, ne peut certifier que le silicium contenu dans nos ordinateurs, nos téléphones et autres appareils du quotidien ne provient pas de cette mine. Aucune traçabilité aujourd'hui n'est faite par tous ceux qui nous vendent des produits qui contiennent des circuits électroniques et du silicium.

Il y a une demande émergente de la part des Saucatais adressée aux porteurs de projets, vous l'avez dit, monsieur ARCHIMBAUD, concernant les tarifs avantageux et le financement participatif, je n'y reviendrai pas, de la part des Saucatais à moi-même : vous l'avez dit, quelle utilisation de l'argent issu de la taxe d'aménagement de la taxe foncière ? Il y a eu aussi la question « envisagez-vous la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux ? ». Je ne vais pas répondre aujourd'hui, je vais dépasser le temps imparti.

Le programme que nous avons présenté en 2020 n'est financé par aucun centime du projet Horizeo. Nous avons fait abstraction puisque c'est trop hypothétique. C'est la première chose. Nous n'avons donc pas forcément réfléchi aujourd'hui à l'argent qui pourrait être issu de la taxe d'aménagement, les 3,5 millions d'euros. Et bien évidemment, les 300 000 euros de taxe foncière seront fléchés et nous avons déjà commencé dans mon programme sur les liaisons douces pour permettre à chacune et à chacun des habitants des hameaux de pouvoir se rendre en toute sécurité et à vélo pour les plus éloignés dans le centre bourg. Nous aurons l'occasion d'en reparler, car nous avons déjà commencé à imaginer des pistes cyclables dans le centre bourg.

Les panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments bien sûr : sur les nouveaux projets centres techniques municipaux, et la maison des associations, il y aura des panneaux photovoltaïques. Je dis simplement qu'il y a quelques années, j'avais demandé à Fonroche de nous faire une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux qui n'avait retenu qu'un seul bâtiment communal : la mairie, et sur le quart du toit. Tous les bâtiments et toutes les toitures ne sont donc pas éligibles à une production d'électricité par des panneaux photovoltaïques. Aujourd'hui, le modèle a un peu changé, car des entreprises paient la toiture, mettent leurs panneaux et se font payer et produisent de l'électricité qui est rachetée par EDF. Sur du moyen terme, ils peuvent ainsi rentrer dans leur argent, car de toute façon, quoi que l'on fasse, quoi que l'on dise, quand il y a une activité économique, je ne vois aucune entreprise qui serait d'accord pour dire « je vais perdre de l'argent sur tel projet ».

J'ai marqué sur mon papier « conclusion provisoire ». C'est un peu particulier, ce n'est pas une conclusion si c'est provisoire. Je voudrais dire que ce débat public est loin d'être terminé et s'est révélé extrêmement riche, technique, parfois pointu et a permis d'aller au fond des choses. J'aurais cependant, sans être polémique, une interrogation à formuler : nous sommes en transition énergétique, pose-t-on sur le nucléaire toutes les questions posées sur l'énergie photovoltaïque ?

Nous sommes au début d'un long processus démarré en septembre 2021 qui va nous amener *grosso modo* au début de l'année 2023. Trois mois se sont écoulés sur les 18. Si l'on compare avec un marathon, parce que pour moi, cela s'apparente à un marathon, nous sommes au kilomètre 7. C'est une image qui nous indique un peu la longueur du déroulement du dossier. En fait, nous sommes plus avancés dans le contenu, mais il y a une certitude : le chemin est encore long. Je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur le maire, de votre intervention et de votre écoute aussi des débats tout au long de ces sept premiers kilomètres. La parole est au maître d'ouvrage qui va dire aussi ce qu'il retient du débat public. Nous avons eu des interventions qui disaient que les personnes étaient confortées dans ce qu'elles pensaient, que des arguments étaient apportés à leur moulin. D'autres personnes disaient que des questions se posaient, auxquelles il faut de toute façon répondre. D'ailleurs, les deux réponses ne sont pas forcément contradictoires. Et nous avons eu la réaction de monsieur le maire de Saucats qui a dit ce qu'étaient ses intentions initiales, la façon dont il entendait et que nous étions au

début du processus. Là encore, il est légitime que nous entendions la façon dont le maître d'ouvrage a entendu à la fois ce que vous avez dit là et ce que nous avons rapporté du débat dont je maintiens qu'il a pu donner la parole à pas mal de monde et à beaucoup des arguments qui ont été développés ce soir.

La parole est à vous, le maître d'ouvrage avec la question : qu'avez-vous retenu, sachant que nous ne sommes pas au bout du bout ? Il faudra répondre à la question des recommandations que nous ferons au terme du débat.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Merci, monsieur le président. Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être venus nombreux ce soir malgré la situation sanitaire à cette réunion plénière du débat public du projet Horizeo. Avant toute chose, au nom de toute l'équipe projet, je souhaite remercier le public qui participe à ce débat depuis plus de trois mois maintenant, et vous remercier de votre courtoisie, de la qualité des questions et des échanges. Cela n'empêche pas parfois l'opposition la plus ferme, nous avons pu le voir ce soir, mais le respect mutuel et la capacité à dialoguer sont les premières conditions de la construction d'un projet avec le territoire. C'est bien la qualité du débat qui nous a permis d'aborder l'ensemble des thématiques du projet Horizeo. Nous tenons également à remercier monsieur le président de la CPDP, l'ensemble des membres de la Commission dont l'exigence et l'expérience sont indispensables à la profondeur d'un tel débat.

Ce soir, comme vous le disiez, nous ne tirerons pas encore d'enseignement exhaustif du débat public. Celui-ci n'est pas terminé, il s'achèvera en janvier et d'autres étapes essentielles suivront, notamment l'analyse et le compte rendu du débat qui seront partagés par la CPDP et la CNDP. Nous aurons ensuite plusieurs mois en tant que maître d'ouvrage pour prendre les décisions sur le projet consécutives au débat.

Le projet Horizeo que nous avons présenté au débat public est un projet cohérent avec l'immense enjeu climatique qui est devant nous. C'est un projet dont la dimension et les caractéristiques répondent à des objectifs nationaux et régionaux très ambitieux sur les énergies renouvelables et sur le photovoltaïque. L'objectif de la France est de multiplier par 4 ses capacités photovoltaïques d'ici à 2028. Horizeo s'inscrit pleinement en réponse de tous les scénarios prospectifs qu'a publiés récemment RTE. Ils concluent tous à la nécessaire augmentation en France de la production d'électricité et d'énergies renouvelables pour que la France dispose en 2050 d'une électricité bas carbone qui remplacera les énergies fossiles comme principale énergie du pays.

Nous avons besoin aujourd'hui d'électricité photovoltaïque et nous avons besoin d'énergies renouvelables compétitives. Nous l'avons vu au cours du débat : l'implantation de panneaux sur tous les sites artificialisés identifiés qui est la priorité de la profession aujourd'hui ne suffira pas à répondre à ces objectifs. Nous avons besoin de tous les types de projets, nous avons notamment besoin de projets de grande ampleur. Nous sommes convaincus que la réussite de la transition énergétique passe également par des projets de nature à accélérer le développement des énergies renouvelables.

Revenons à notre débat public. Dans une démarche de partage et de transparence, nous avons mis à votre disposition tout ce dont nous disposions à l'instant T.

Nous avons constaté beaucoup d'attente du public vis-à-vis des études environnementales, nous avons accéléré le rendu de ces études pour avoir des résultats à disposition et alimenter ainsi au mieux le débat public. Nous avons mis sur la table et présenté lors d'ateliers dédiés les premiers résultats des études que vous pouvez retrouver sur le site internet du débat public :

- Une étude sylvicole sur le site du projet et sur la compensation ;
- Une étude sur la faune et la flore sont présentées sur le site du projet qui a montré la présence d'une biodiversité réelle et qui nous permet d'envisager Horizeo en évitant les parcelles à enjeux environnementaux forts ;
- Une étude sur le bilan carbone du projet dont les résultats indiquent qu'Horizeo produirait deux à trois fois moins d'émissions de CO₂ que les mêmes activités réalisées dans les conditions moyennes actuelles en France.

Plus récemment, lors d'ateliers, nous avons aussi présenté les éléments relatifs à l'économie du projet que la CPDP nous a permis d'exposer et d'explorer avec le public.

Je voudrais maintenant partager avec vous ce qui nous a marqués au cours du débat.

L'un des objectifs principaux du débat public fixés par la Commission et que nous partageons était de questionner l'opportunité du projet. D'abord, nous avons pu constater que de nombreux échanges ont porté sur des éléments de contexte du projet. Nous avons ainsi beaucoup échangé sur l'opportunité de produire davantage d'électricité, en particulier d'électricité verte, mais aussi de la manière dont il faudrait y parvenir et donc du besoin ou de l'intérêt de disposer sur les territoires néo-aquitain et girondin de nouvelles infrastructures telles que les parcs photovoltaïques. Ensuite, de nombreux participants au débat se sont exprimés sur cette opportunité du projet avec une palette d'expressions très large ; nous devons tout analyser.

Le débat n'étant pas terminé, nul doute que de nouvelles contributions sur le sujet seront versées à ce débat, nous les accueillerons avec autant d'intérêt que nous avons pu le faire depuis le début.

Enfin, au cours de nos échanges, nous avons noté une véritable attente du public, sans doute encore plus prégnante ici à Saucats, d'engager une concertation approfondie sur le projet dans la durée, d'aller dans le détail de ces composantes, de son insertion, de manière à aboutir au meilleur projet partagé.

L'un des sujets majeurs des préoccupations adressées concernait la gestion des risques, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau présente sur le site, de la gestion des risques liés aux incendies, ou par exemple de la gestion de technologies nouvelles. Nous avons entendu de nombreux questionnements concernant le risque d'inondation que le projet pourrait générer. Quels effets sur le débordement de l'eau dans le bourg de Peyon, plus en aval sur les deux bassins versants du Saucats et de l'Eau-Blanche ?

Quelles mesures vont être prises pour gérer l'eau sur le site ? Et au-delà, l'ouverture de 1 000 ha pourrait-elle favoriser les prises au vent des exploitations aux parcelles avoisinantes ? Quelles seront les mesures mises en place pour lutter contre les incendies ?

Un grand projet permet-il un meilleur suivi de ces mesures ? Y a-t-il des risques qui pourraient se cumuler ?

Par certains aspects, Horizeo est un projet inédit : l'ampleur du parc photovoltaïque, les technologies émergentes qui pourraient y être associées, les synergies entre ces activités, mais tout n'est pas inédit dans ce projet et cela doit contribuer à notre capacité à gérer ces risques. La technologie photovoltaïque, par exemple, est une technologie mature et bien maîtrisée. De même, une ouverture de 1 000 ha d'exploitation sylvicole n'est pas non plus quelque chose d'inédit, cela s'est déjà fait pour des visées agricoles par exemple.

Concernant la gestion de l'eau et les risques liés aux inondations que vous avez si souvent exprimés, il s'agit pour nous d'exigences et de conditions indispensables pour la réalisation du projet. Horizeo ne pourra et ne devra pas aggraver ces risques, nous nous y engageons.

Le site du projet dispose déjà d'un réseau important de fossés sur lequel nous pourrions nous appuyer. Il n'est d'ailleurs pas prévu de drainer comme nous avons pu l'entendre parfois. Néanmoins, aujourd'hui, l'avancement du projet ne permet pas d'indiquer précisément ce qui serait fait sur le site. Nous devons vous apporter des réponses claires. Nous proposons pour cela d'associer à nos études toutes les communes et toutes les collectivités des bassins versants concernés et de mettre en place un suivi spécifique du sujet avec ces parties prenantes.

Concernant le risque incendie, il me semble utile de rappeler que les exigences réglementaires ont été forcément renforcées par le SDIS et la DFCI en Gironde ces dernières années. Par exemple, les distances à respecter entre les installations et les résineux sont désormais de l'ordre de 30 m. Lors d'un atelier, nous avons eu l'occasion de détailler des mesures qui pourraient être mises en œuvre au-delà de ce que la réglementation nous impose, notamment la présence sur site d'un personnel formé et équipé qui serait sur place en permanence.

Nous aurons bien entendu l'occasion d'affiner ces propositions en les travaillant avec le SDIS et la DFCI et de vous les exposer plus longuement.

Le deuxième sujet majeur qui a été très souvent abordé au cours du débat est celui du défrichement et des boisements compensateurs. Nous avons entendu une partie du public douter du bien-fondé d'un projet amenant à couper des arbres pour installer des panneaux photovoltaïques, bien que ceux-ci soient tous destinés à être coupés. Comme nous avons eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises, toute autorisation de défrichement est soumise à la mise en place de compensations. Pour Horizeo, nous avons pris l'engagement de reboiser physiquement deux fois la surface défrichée, 2 000 ha donc, au plus proche des usines de transformation de bois.

Je tiens ici à redire haut et fort, car certains ont pu semer le doute, qu'Engie et Neoen ont toujours mis en œuvre la totalité des boisements compensateurs de leurs projets en milieu sylvicole, 100 %, et ce sera une exigence et une condition à la réalisation du projet Horizeo. Bien sûr, des questions restent en suspens : où seront situés ces boisements ? Quand seront-ils mis en place ? Quelle forme prendront-ils ? Y aura-t-il d'autres essences que les pins ? Quel sera le coefficient de compensation ? Quelle surface sera occupée ?

Nous avons pu présenter quelques pistes ainsi que nos contraintes sur ce sujet lors d'un atelier dédié à la sylviculture. Nous sommes encore loin d'avoir tous les éléments pour vous donner des perspectives plus précises, mais ces boisements compensateurs sont un sujet clé, un projet à part entière dans le projet Horizeo. Nous devons avoir un traitement de celui-ci, partagé, et sans faille. L'une des ambitions de notre projet est de produire de l'électricité renouvelable à un prix compétitif, sans aucune subvention, et vendue dans le cadre de contrats directs à des entreprises et industriels. Nous avons été interpellés sur ce point à de nombreuses reprises, certains citoyens s'étonnant de ne pas pouvoir bénéficier de cette électricité en direct. Nous l'avons entendu et avons proposé une ouverture à ce sujet. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'une offre d'électricité verte comprenant la production d'Horizeo soit proposée aux riverains. Les modalités n'en sont pas encore précisées, mais nous traduirons cela en réalisation concrète dès lors que le projet verra le jour. Le prix et les conditions de fourniture seront bien entendu affinés en fonction des attentes.

Un sujet nouveau est apparu au cours du débat : celui des effets que pourrait avoir le projet sur le microclimat. C'est quelque chose qui n'est jamais étudié dans les évaluations environnementales, car le phénomène n'a jamais été constaté sur des parcs en France. Nous nous sommes penchés sur la question avec l'Inrae. Il est vrai qu'il a été relevé sur le désert australien une augmentation de température à un niveau de deux ou trois mètres au-dessus des panneaux, accentuée par l'absence de végétation.

Une autre étude plus récente en Angleterre sur des prairies naturelles aboutit à des résultats différents : il a été observé une légère baisse de température sous panneaux plutôt profitable à la végétation.

Sur ce sujet donc, personne ne peut aujourd'hui avoir de certitudes. Il est important qu'il puisse être traité en toute objectivité par des experts indépendants et reconnus en y associant dès le début les parties prenantes ayant manifesté des inquiétudes afin que les études réalisées répondent précisément à ces questionnements. L'Inrae, qui est ici présent, pourrait réaliser une telle étude.

Je le disais plus tôt au cours du débat, nous avons partagé un certain nombre d'études afin de mieux connaître ce qui pourrait être le site d'implantation du projet. Nous avons entendu vos remarques, vos attentes relatives à la localisation des activités, à l'insertion paysagère du projet. L'implantation d'Horizeo est un travail à réaliser ensemble. Nous sommes impatients de venir à votre rencontre avec un plan de ce que pourrait être l'implantation des panneaux et des différentes activités. Il devrait bien entendu prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et techniques, la protection contre les risques que j'ai pu évoquer, mais aussi vos attentes. Il s'agirait en quelque sorte d'un plan dessiné au crayon de papier que nous travaillerions ensuite ensemble.

Un tel travail permettrait également de prendre en compte les idées émises par le public. Nous pourrions par exemple revenir sur une idée entendue : la création d'un espace de pédagogie et de loisirs sur la forêt et la biodiversité. Cet espace pourrait prendre place sur le site du projet dont une partie pourrait ainsi être ouverte au public. Cette idée serait bien entendu creusée avec vous, commune et habitants de Saucats.

Le projet Horizeo créerait un certain nombre de retombées économiques et de débouchés pour le territoire. Au cours des différentes réunions, et notamment lors de la réunion publique de La Brède et des réunions de quartier, ici à Saucats, nous avons entendu un certain nombre d'exigences dont nous

allons nous saisir. Concernant l'ambition de l'agriénergie, par exemple, cette brique est-elle assez grande ? Serions-nous prêts à proposer une surface plus importante si les exploitants agricoles manifestaient leur intérêt ?

Concernant l'hydrogène vert, à qui sera destinée la production d'hydrogène vert ? Pourrons-nous en fait bénéficier le territoire et ses habitants ?

Concernant le centre de données, qui seront les clients des centres de données ?

Enfin, nous avons été interrogés concernant la provenance des panneaux photovoltaïques qui pourraient être installés pour Horizeo. Même si cela ne présage pas de la photographie telle qu'elle pourrait être au moment de la construction potentielle du projet, ce sujet se heurte aujourd'hui à une réalité : 90 % de la production sont localisés en Asie. Nous suivons bien sûr avec attention les initiatives de la filière en France et en Europe et espérons pouvoir en faire bénéficier Horizeo.

Enfin, sur ce sujet, je voudrais être très clair : nous condamnons fermement tout recours au travail forcé et nous nous engageons à ne pas utiliser de polysilicium en provenance de la province des Ouïghours, ceci est pour nous incontournable.

Le dernier sujet que nous souhaitons mentionner ce soir est celui de la gouvernance du projet. Plusieurs participants ont manifesté leur intérêt pour que le projet soit ouvert au financement participatif. D'autres ont suggéré de faire entrer une collectivité au capital du projet. Ce sont des sujets et des modes de participation citoyenne que nous sommes prêts à étudier. Notre porte est en tout cas toujours ouverte à toute manifestation d'intérêt. C'est d'ailleurs de cette manière que la Banque des Territoires a rejoint le projet.

Si le projet se poursuit, le cheminement sera donc encore long. Vous avez pu le constater et le dire : nous n'avons pas la réponse à toutes vos questions, ce qui est naturel à ce stade du développement. Le projet n'est pas sur le point d'obtenir ces autorisations. Du travail reste encore à fournir, des études à continuer, des choix de conception à réaliser. Nous ne devrions pas soumettre nos demandes d'autorisation avant la fin de l'année 2022. Nous avons donc encore du temps pour travailler avec vous tous, et il y aura des temps d'échange sur tous les sujets d'intérêt.

Si nous poursuivons le projet, ce débat public n'est qu'une première phase de concertation. Dans les mois qui suivront le débat public, la concertation Fontaine dédiée aux enjeux de raccordement sera menée avec toutes les parties prenantes afin de déterminer les fuseaux de moindre impact dans lesquels les raccordements d'Horizeo au poste RTE de Saucats seraient définis. Ces fuseaux tiendraient compte des enseignements de ce débat public.

Pour le projet lui-même, nous transformerons les inquiétudes et les attentes qui ont été exprimées en exigences pour la suite. C'est avec ce long cahier des charges du débat et uniquement de cette manière que nous poursuivons le travail. Les réponses à apporter dans l'année à venir devront être claires ; des réponses par exemple sur les effets microclimatiques, les boisements compensateurs, la gestion de l'eau, l'analyse transversale des risques.

Nous avons pleinement conscience que ce projet doit constituer une réponse et une plus-value pour le territoire. Pour cela, nous devons continuer à le construire ensemble.

Il me reste juste à vous rappeler que ce n'est pas avant le printemps 2022 que nous, porteurs de projet, aurons à prendre une décision officielle sur la poursuite du projet, décision qui devra tirer les leçons de ce débat et du bilan qu'en fera la CPDP. Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur HERNANDEZ. La parole est à vous, mesdames et messieurs. Qu'avez-vous retenu de ce débat public ? Nous avons pris un peu de retard, j'ai été un peu longuet. Nous allons faire parité de genre.

M^{me} Christine BONNET

Je voudrais apporter une toute petite précision que je n'ai pas encore entendue aujourd'hui. Lors d'un débat précédent, j'avais entendu que vous auriez un bail emphytéotique de 40 ans, ce qui m'avait interpellée. Je précise qu'un bail emphytéotique sur 40 ans signifie que le propriétaire récupérera l'ensemble de son terrain et des constructions qui vont y être implantées dans 40 ans. Quand on parle

de participer à la gouvernance du projet, pourquoi pas, mais il me semble important de savoir que ce n'est pas Horizeo et les promoteurs de ce projet qui sont propriétaires du terrain. Il faut appuyer dessus, car cela a une importance capitale. C'était le premier point. On peut le comparer à une location de terrain.

Quand on parle du projet agricole de la brique agricole, je me suis posé la question de l'assurance des agriculteurs. Je ne sais pas si des agriculteurs viendront faire tourner leurs tracteurs sous vos panneaux photovoltaïques. Ils ont déjà du mal à avoir une assurance pour la grêle, alors j'imagine quelques difficultés pour avoir une assurance sous des panneaux photovoltaïques. C'était un point à préciser parce qu'on ne cultive pas 100 ha sous des panneaux avec un petit tracteur, un petit engin.

Une chose me posait aussi un peu problème : on va classer un terrain forestier ou agricole en zone industrielle. Ce terrain ne reviendra vraisemblablement jamais en zone industrielle. Je ne sais pas si monsieur le maire me contredira. La valeur n'est pas du tout la même, ce qui peut faire des envieux ainsi que nous l'avons dit.

Vous avez dit à plusieurs reprises que vous ne toucherez pas de subventions de l'État pour ce projet. Le propriétaire peut-il les recevoir à votre place, par exemple ? A-t-il reçu des aides pour le reboisement de ses parcelles ? Si ce projet est accepté, remboursera-t-il ces subventions ?

D'autre part, pour une zone industrielle de 1 000 ha, voire 2 000 ha, j'ignore combien d'hectares seront placés réellement en zone UY. Vraisemblablement, il va falloir des infrastructures routières complémentaires. Qui les paiera ? Ce projet peut-il influencer le trajet du grand contournement de Bordeaux dont on commence à parler ?

La réalité et la sobriété. Vous avez parlé de sobriété ; toutes les études s'accordent pour dire que les centres de données sont énergivores et qu'ils émettent des gaz à effet de serre ; 2 % aujourd'hui, 14 % estimés en 2040. En 2030, on pense qu'ils pourraient utiliser 10 % de la production mondiale d'électricité. On n'aura donc pas fini de faire des panneaux photovoltaïques un peu partout au rythme où on les met. La rentabilité n'est pas pour les entreprises, mais doit d'abord être pour la planète.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, madame. Je n'oublie personne, ne vous inquiétez pas. Je suis sous contrôle vigilant de Philippe BARBEDIEUNE.

M^{me} Joëlle RISS, habitante de Léognan

À la question "Qu'a apporté cet épisode qui s'est déroulé depuis le mois de septembre ?", je réponds en ce qui me concerne qu'il m'a apporté la possibilité de voir la complexité d'un tel projet et la complexité scientifique, la complexité technique. L'ensemble des questions posées m'a permis de voir que ce que je savais était infime par rapport à tout ce qu'il faut savoir pour pouvoir comprendre la totalité d'un tel projet. Merci à cette situation qui a permis justement que non seulement, mais vous tous qui êtes ici et toutes les 10 000 personnes dont il a été question tout à l'heure ont pu réaliser ce qu'était ce projet, sur quoi il reposait et les conséquences qu'il pouvait y avoir.

Cela m'a aussi permis de prendre en compte la complexité de la perception, indépendamment de la composante scientifique ou technique d'un tel projet, la diversité des regards portés dessus. C'est riche et j'ai bien compris qu'il allait en être question et qu'il en serait fait usage.

Je voudrais maintenant dire que nous n'y couperons pas à cette transition énergétique. Nous n'y couperons pas ! Vous le savez tous, vous en êtes persuadés, n'est-ce pas ? Par conséquent, il faut bien regarder le problème en face et l'occasion qui est donnée à travers ce projet, s'il a lieu, m'a fait penser à une chose : pour bien des questions qui ont été posées, nous n'avons pas de retour d'expérience. Si ce projet a lieu dans les conditions où je sens où il risque de pouvoir se faire, s'il a lieu – je ne prends pas position, ni pour ni contre, je ne suis pas capable de prendre une position, je ne fais que réfléchir –, si ce projet a lieu, si la concertation se fait avec le maître d'ouvrage et la population, les institutions locales, je pense qu'une vraie richesse en sortira, un retour d'expérience et encore plus un retour d'expérience si le suivi demandé par certaines personnes de la salle et que je demande aussi pourra se réaliser.

C'est comme cela que nous avancerons et pas en étant systématiquement contre ni systématiquement pour, bien sûr, mais avec intelligence, il faut aller vers l'avant. Voilà ce que je voulais dire et voilà ce que m'a apporté ce débat.

M. Jean DUPOUY, vice-président de la Sepanso des Landes

Je m'excuse, mais je voudrais revenir sur la parenthèse que vous avez ouverte et fermée. Je voudrais dire à la société que je ne la mettais pas forcément en cause quand je parlais lors du dernier débat à Saucats. Vous avez assuré que tous les boisements compensateurs étaient bien réalisés. Je peux vous dire que les boisements compensateurs qui allaient avec les autorisations de défrichement des parcelles d'Ygos n'ont pas été réalisés. Ils nous ont transmis une première liste et tout compte fait, ils disent maintenant qu'ils sont réalisés. Nous n'avons toujours pas la liste et vous ne pouvez pas dire que cela a été fait puisque le contrôle sera mené en 2022.

Il y a autre chose : je pense que les autorisations de défrichement seront annulées avant le contrôle puisqu'une séance doit se tenir au tribunal administratif jeudi en quinze. Le commissaire au gouvernement a demandé l'annulation des autorisations de défrichement pour vice de procédure. Ensuite, et je terminerai par cela, les chiffres de la Dreal au 31 décembre 2020 depuis 2009 donnent 49 km² en surface cadastrale de centrales photovoltaïques pour l'Aquitaine, dont 75 % pour le département des Landes et de la Gironde.

Si nous avons vu 110 km² de boisements compensateurs, peut-être aurions-nous une autre image. Nous n'avons pas l'image, nous ne savons pas où c'est. C'est ce que je voulais ajouter.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Très bien, monsieur. Il fallait que ce soit dit. Évidemment, nous allons organiser une réponse sur ce point particulier. Vous aviez posé la question, nous avons dit que nous chercherions la réponse. Je ne sais pas quel document vous donnez...

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

C'est le même document que nous vous avons remis, monsieur le président, sur la base duquel vous avez fait votre constat. C'est la liste de toutes les parcelles qui ont été reboisées dans le cadre du projet Ygos.

M. Jean DUPOUY, vice-président de la Sepanso des Landes

Il n'y a pas que le projet Ygos. Je parlais surtout du fond, du principe. Il y a 10 centrales, nous n'arrivons jamais à connaître les parcelles. Neoen, je crois que c'est amorcé, je ne sais pas où cela se fera, il y en a d'autres. Il y a eu **Bar solar [incertain 02:04:29]**. Je sais que les sociétés règlent avec le prestataire, c'est sûr que c'est fait, mais sur le terrain...

M. Mathieu LE GRELLE, directeur développement Horizeo, Engie Green

Nous sommes à votre disposition, monsieur, vous pourrez venir me voir après pour que nous puissions échanger sur les projets auxquels vous faites référence, s'ils sont Engie. Les boisements ne sont pas notre métier, vous avez raison. Nous nous associons donc des services compétents de coopératives forestières, dont c'est le métier, qui ont des adhérents, des propriétaires privés, et sur lesquels l'État fait un contrôle préalable sur l'éligibilité des parcelles pour être considérées comme boisements compensateurs et fait un contrôle a posteriori, une fois que les travaux ont été réalisés par la coopérative forestière. Sur le projet Ygos, les travaux ont bien été terminés, ce sont les documents qui vous ont été remis. Vous avez raison, sur le délai, vous avez eu accès à des parcelles de 2012. Vous comprenez bien que les propriétaires privés qui s'étaient engagés en 2012 pour des boisements compensateurs n'ont pas attendu ces projets. De nouvelles conventions ont donc été signées avec de nouveaux propriétaires avant que les travaux ne voient le jour. Ces boisements compensateurs sont en cours de récolement par les services de l'État.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

En tout état de cause, ces éléments doivent être publiés sur le site, les éléments que je vous ai donnés, portés à la connaissance de tout le monde pour que les choses soient établies. Il est clair que c'est une question de confiance. À partir du moment où les personnes se disent que c'est le flou le plus artistique, la confiance sur les engagements aujourd'hui pris est un peu à relativiser. Nous allons

continuer cet échange et allons procéder dans la bonne logique que vous avez faite à la mise à disposition du public. Et au-delà d'Engie et de Neoen, se pose la question du contrôle par l'État.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Ne pouvons-nous pas répondre aux questions ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Non, c'est moi qui dirige la réunion une fois de plus. Sinon, nous allons entendre que le public n'a pas pu parler, que « vous avez monopolisé », que « vous servez la soupe au maître d'ouvrage », ce qui m'agace un peu. Je voudrais bien que le public parle, et ensuite, vous aurez la parole, rassurez-vous.

M. Patrick DOBIALA

Bonsoir, je m'excuse tout de suite parce que je vais sûrement bafouiller. J'ai entendu pendant toute la soirée des arguments pour le photovoltaïque et je voudrais quand même revenir à l'historique de la forêt des Landes qui a surtout été cultivée pour assainir le pays et empêcher le sable de se déplacer. Là, je n'en ai pas du tout entendu parler. Quand j'entends que les photovoltaïques seront aussi écologiques que la forêt de pins, je me permets d'en douter, surtout qu'il me semble me rappeler qu'on a eu les mêmes arguments que vous avez en ce moment quand on a enlevé toutes les haies et tous les bosquets, en particulier en Normandie ou ailleurs, pour avoir de grands espaces. Et maintenant, on est en train de pleurer et on est en train de les reconstruire, de les refaire.

Par rapport à ce que monsieur disait et les autres, et que vous allez replanter, il ne faut pas oublier que ce projet représente 15 % de la forêt de Saucats. C'est immense. Je ne vois pas comment on va pouvoir le compenser, et comme on l'a aussi dit tout à l'heure, par rapport aux risques d'avoir d'autres industries qui vont venir.

Les inondations : quand on a construit le lotissement des propriétaires terriens qui ont vendu et qui ont coupé les pins pour faire des lotissements, il n'y a qu'à voir la rue pour venir ici, à la ruche, quand elle était inondée l'année dernière ou il y a deux ans. Nous avons les photos, si vous voulez. Quand on dit qu'il n'y aura pas de problème, je doute aussi.

Vous dites que les pins seront de toute façon coupés. Vous oubliez de dire que quand on coupe les pins, normalement, on les replante. Et là, avec votre projet, ce ne sera pas replanté, au moins à Saucats ou ailleurs.

J'aimerais, et ça va être un peu agressif, non... j'aimerais bien que nous ayons les noms d'Engie et de tous ceux qui sont pour ce projet pour que plus tard, pour la prospérité, comme pour Napoléon III, on a dit qu'il avait assaini les Landes, si ce projet se fait, j'aimerais bien que nous ayons les noms pour que, quand ce sera la merde, on puisse le voir.

Un constat aussi qui ne va pas plaire : c'est le conseil municipal doit se prononcer pour le PLU, pour le changement. À moins que j'aie mal vu, mais je suis un peu déçu de voir très peu de conseillers municipaux ce soir pour ce projet.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Parfait, merci, vous avez tenu le temps. Merci de votre interpellation. Je ne vais pas vous renvoyer dessus à chaque fois, mais sur l'histoire de la forêt des Landes, il y a bien des controverses. J'ai lu des historiens qui racontent une autre histoire que la vôtre, que des populations riches sont venues de l'extérieur pour exproprier des populations pauvres. Qu'il y avait une lande extrêmement riche sur laquelle on a fait de l'industrie et que les mêmes oppositions qui ont lieu aujourd'hui avaient déjà eu lieu dans ce processus. Il y a une controverse sur cette discussion. La question que vous posez est très intéressante. La question est donc assez controversée, assez discutée. Ce n'est pas aussi simple que ce que vous racontez. Non, monsieur... oui, le négationnisme, c'est le type d'argument qui... Faites attention... Négationnisme, de quoi parlez-vous ?

Intervention hors micro

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Je ne vous rentre pas dans le lard, monsieur. Je vous dis simplement que cet argument est controversé. Mon rôle est donc d'informer l'ensemble des parties prenantes sur la controverse qui a eu lieu. La parole est à la personne qui est juste derrière vous.

M. François DILLAIRE

Bonsoir. J'ai bien entendu tous vos arguments. Je suis sensible au côté technique de la chose, mais il me semble qu'en ce moment, nous sommes dans une phase où nous nous faisons passer de la pommade sur le dos, excusez mon expression familière, où on nous caresse dans le sens du poil. Ce que je n'apprécie pas particulièrement, je garde mon esprit critique, mais je trouve qu'*in fine*, à la suite de toutes les interventions qui auront lieu, lorsque le dossier technique sera au point, il me semble qu'il est particulièrement antidémocratique que des intervenants décident de la faisabilité du projet ou non, et qu'il serait peut-être beaucoup plus judicieux, beaucoup plus démocratique que ce soit les habitants de Saucats qui soient mis en face du projet et que par exemple, pour la décision, que ce soit peut-être... Nos amis suisses ont eu des votations ; on pourrait soumettre le projet à un référendum communal, voire intercommunal.

Applaudissements.

Il me semble qu'il ne faut pas bousculer les choses, messieurs. Vous êtes en train de bousculer l'équilibre du monde et vous nous mettez dans une situation pas possible, mais nous restons vigilants. Je pense que nous avons encore notre mot à dire, non pas seulement parce qu'on va nous donner la parole, mais parce que nous la prendrons.

Applaudissements.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Cette question fait en effet partie des suggestions qui sont venues à de multiples reprises et sur lesquelles les personnes auront à se prononcer. Il existe des procédures, y compris prévues par la loi pour ce faire : le référendum, *why not?* La question sera posée à qui de droit. Évidemment, nous ne pouvons pas répondre à votre question tout à fait légitime.

M^{me} Bernadette CORTINCHI, Girondine

Bonjour, merci de ce débat. J'avais juste une précision à donner. Je crois savoir qu'un pin pompe 200 litres d'eau par jour. Si les pins ont été plantés dans les Landes, c'est effectivement pour assainir le territoire. Et on oublie trop souvent l'histoire du massif landais à ce sujet-là. Je voudrais également rappeler qu'au début du XX^e siècle, il y avait énormément d'enfants tuberculeux qui venaient retrouver leur santé dans les forêts de pins qui dégagent des terres pleines et autres essences naturelles qui sont effectivement très bonnes pour la santé.

Je pense que si on abat des pins, en plus autour de Bordeaux, une grosse métropole, on enlève le système écologique qui nous permet de respirer le bon air ici.

Applaudissements.

M. Yves FILLY, conservateur de la réserve naturelle nationale Saucats – La Brède

C'était pour faire état à la salle de l'initiative partenariale de samedi matin concernant les études biodiversité et la problématique de l'eau. Nous l'avons organisée à Saucats puisque la réunion deux mois avant était à Bordeaux. Dans les demandes que nous avons eues sur ces données, il s'agissait de demander au maître d'ouvrage de rapidement mettre à disposition les données naturalistes de faune, de flore et de milieu naturel aux observatoires de nature. Une étude est en cours sur la biodiversité à l'échelle de la Communauté de communes. Il serait donc intéressant pour nous de pouvoir en disposer. De nombreux échanges ont eu lieu sur les méthodes ; nous avons des demandes complémentaires au maître d'ouvrage et au bureau d'études. Nous nous sommes dit qu'il pouvait être intéressant de regarder de plus haut en matière de trame et en continuité écologique puisque pas loin du projet, nous avons des zones agricoles, des zones de gravière, beaucoup de surfaces avec l'impact de l'homme. Nous avons donc pu noter que 60 % de la zone d'étude étaient classables en zone humide.

Pour les questionnements que nous avons pu relever de la part des participants, la première concerne la grande faune, son avenir une fois les clôtures ouvertes et son impact sur les milieux environnants, qu'il puisse y avoir une veille sur les espèces patrimoniales protégées ou autres, ou rarissimes qui

n'ont pas été retrouvées sur ce secteur ou qui sont juste en limite d'aire et qui pourraient, en cas de changement sur le régime forestier ou d'eau, réapparaître dans les parcelles. L'impact sur les berges du cours d'eau s'il y avait des crues prononcées, même si nous avons bien compris que le fait qu'il n'y en est pas était une commande.

Par contre, nous nous refaisons écho d'une demande sur les risques de pompage, savoir dans quelle nappe il y aurait des pompages, pouvoir les quantifier dans le cadre de l'étude hydraulique et de pouvoir quantifier s'il y a des risques d'étiage encore plus prononcés qu'en ce moment pour les cours d'eau, et notamment l'impact sur la faune aquatique si les niveaux des rivières baissent trop. Je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci monsieur. Enfin, une dernière intervention avant la réponse, et puis deux autres interventions, je vois les mains qui se lèvent. Le maître d'ouvrage répondra dans le temps imparti.

M. Stéphane MERIAU, représentant de Génération Écologie, élu de Cadaujac

Merci de me redonner la parole. J'ai pu intervenir à Bordeaux. Je suis responsable de Génération Écologie, trésorier, et également élu local à Cadaujac. Je voulais d'abord remercier l'intervention d'Horizon Forêt qui était très exhaustive et d'une grande pertinence, et remercier également la CPDP pour l'organisation du débat parce que par la CPDP, par les intervenants du débat, également par les porteurs du projet, nous avons appris pas mal de choses sur le projet que nous ignorions au début du lancement. C'est quand même à souligner.

Par sa conception, le projet Horizeo et sa taille nous interpellent très fortement. Il nous interpelle par sa conception parce que sur le principe, substituer des surfaces, de grands espaces forestiers au profit de l'énergie, c'est encore accepter de sacrifier le vivant pour un usage commercial.

J'ai rappelé à Bordeaux les conclusions de l'IPBES, groupement d'experts internationaux venant de l'ONU sur la biodiversité, qui pointe la déforestation comme l'une des trois causes de l'effondrement de la biodiversité. Ce projet est même contraire aux engagements de la France en matière de déforestation comme cela a été rappelé à la Cop 26. Et plus spécifiquement sur ce lieu, on a pu découvrir une biodiversité bien plus riche que ce qui était annoncé avec notamment plus de 60 % de zones humides, de nombreuses espèces, dont beaucoup sont protégées, menacées ou quasi menacées.

On peut nous parler de boisements compensateurs, mais ce qui a été détruit ici ne reviendra pas ailleurs. Ce projet nous interpelle aussi par sa conception parce qu'il est tellement gros qu'il faut aller chercher les panneaux en Chine plutôt que de renforcer le tissu industriel français, d'accompagner le tissu industriel français et européen et surtout si le peuple ouïghour contribue d'une façon ou d'une autre à ce projet même si j'ai entendu, et j'espère, si ce projet voit le jour, que cet engagement sera respecté. Nous verrons par la suite.

Il nous interpelle aussi par sa conception parce que la forêt est un puits de carbone. Vous avez présenté un bilan carbone et le changement d'affectation des sols n'a pas été présenté ni l'impact carbone pour son territoire. Or, ce puits de carbone qu'est la forêt joue un rôle de régulateur thermique, ce qui a été relevé, par exemple, lors des rencontres avec la profession viticole et agricole. Dans ces débats, nous avons aussi parlé du potentiel effet de l'îlot de chaleur. Il joue aussi un rôle de régulateur hydraulique. J'habite à Cadaujac ; je peux vous assurer que chaque année, nous avons les pieds dans l'eau. Les élus de la majorité municipale doivent gérer les appels d'astreinte, les logements d'urgence et compagnie.

Le massif forestier des Landes de Gascogne joue un rôle historique dans la captation de l'eau. On peut imaginer différents artifices ou ouvrages : la forêt du massif forestier joue son rôle aujourd'hui.

Ce projet nous interpelle aussi par sa conception par l'implantation des briques connexes. Je ne vais pas m'étendre sur le risque réel d'incendie et à la forêt environnante, je vais directement passer à la conclusion. Je le disais, ce projet nous interpelle par sa taille, parce que tous ces risques que je viens d'énoncer, tous ces impacts, sont exacerbés, ils sont amplifiés. Voilà en quelques mots pourquoi nous, à Génération Écologie, nous nous opposons à ce projet tel qu'il est pensé.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Parfait, merci, monsieur. Il fallait que vous interveniez. Nous avons une série de questions qui appelle forcément réponses du maître d'ouvrage. Je rappelle que la mission de la Commission du débat public est aussi l'information du public. Vous avez posé un certain nombre de questions, d'interpellations, il est logique que des réponses y soient apportées.

Plusieurs paquets de sujets ont émergé : un paquet inondation, qualité de l'eau, peut-être pourrez-vous apporter des réponses. Un paquet sur l'affectation des terres agricoles, changement d'affectation, un paquet biodiversité, un paquet démocratique sur la question du référendum et une question d'affectation des terres : aurons-nous une industrialisation un peu massive de tout cela ? Et les questions classiques sur la forêt elle-même et ses impacts politiques, santé, etc. au-delà des controverses. Qui veut répondre sur les sujets inondations, terres agricoles, biodiversité, procédure de décision ? Le maire de Saucats aura peut-être l'occasion de répondre à la question que vous avez posée, ou tout autre qui voudrait le faire, d'ailleurs.

M. Mathieu LE GRELLE, directeur développement Horizeo, Engie Green

Je vais répondre aux premières questions posées par madame sur la notion de bail emphytéotique. Il faut bien distinguer un bail emphytéotique d'un bail à construire. Ici, un bail emphytéotique donne les mêmes droits qu'un propriétaire. Dans la promesse de bail et dans le futur bail, si le projet voyait le jour, un démantèlement est prévu. Des garanties financières sont prévues pour assurer le démantèlement. En aucun cas, il n'est prévu de laisser les installations aux propriétaires. Ce n'est pas prévu contrairement à un bail à construire où ce peut être le cas.

Intervention hors micro

M. Mathieu LE GRELLE, directeur développement Horizeo, Engie Green

Non, là encore, je vais vous répondre : nous sommes en zone N naturelle forestière. Dans le cadre d'une déclaration de projet d'intérêt général, il est prévu de passer en zone N-enr. Ce n'est pas une zone industrielle. Nous ne bétonnerons pas les sols sur 1 000 ha. Les parties imperméabilisées ont été décrites avec les briques, notamment le centre de données, un petit peu l'électrolyseur ainsi que la partie stockage batterie. En aucun cas nous ne viendrons bétonner le parc photovoltaïque sur 1 000 ha. Nous restons donc en zone N-enr.

Pour faire le parallèle avec la biodiversité, nous n'avons jamais évoqué qu'il y avait peu de biodiversité. Nous connaissons le massif des Landes. Comme des histogrammes ont pu le démontrer, nous avons énormément de retours d'expériences sur les parcs solaires implantés sur de la forêt, massif des Landes et de Gironde. Avec ces retours d'expérience, on capitalise beaucoup d'informations sur la biodiversité pour aller dans le sens de l'amélioration continue. Ce que nous avons toujours évoqué, ici, en débat, est que nous passons d'un milieu dit fermé, qui est celui de la forêt, à un milieu dit ouvert qui est celui des Landes, et a fortiori peut-être humide. La biodiversité peut donc être tout aussi riche et favorable à certaines espèces d'ailleurs sous les panneaux. Le Fadet des laïches a notamment été cité.

Vous avez également évoqué que nous développerions ce parc solaire photovoltaïque sans subvention. Oui, c'est bien le cas et en aucun cas, le propriétaire privé ne pourra toucher des subventions au motif de la production d'électricité.

A-t-il touché des aides ? Oui, en 1999, puis en 2009, il a effectivement touché des aides comme tout propriétaire qui aurait subi des dégâts issus de la tempête. Il y a eu des plans en Chablis. Le propriétaire s'est engagé à rembourser l'ensemble des aides. Un coefficient de boisement compensateur sera aussi là, le « un pour deux » notamment a minima sera une forme de compensation.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Pour votre information, à la suite des remarques faites sur l'étude, nous avons sollicité l'Office français de la biodiversité pour qu'il donne un retour d'expérience sur parc photovoltaïque et biodiversité. De la même façon, je m'étais plaint que l'agence de l'eau n'était pas intervenue dans ce débat, rappelez-vous. Nous avons obtenu une note de l'agence de l'eau sur les sujets non pas inondations qui ne sont pas de sa compétence, mais sur les sujets de qualité de l'eau potable et lagunes qui sont un des soucis apparus pendant la discussion. C'est une petite information.

Nous en avons obtenu une autre par ailleurs sur les conditions dans lesquelles la compensation s'effectuerait. Voyez, nous sommes assez systématiques, nous ne nous contentons pas de questions/réponses, nous allons vérifier la réponse de façon un peu précise. Vous aurez donc les éléments là-dessus d'ici à la fin du mois de décembre – vous n'avez que cela à faire au mois de décembre, aller voir le site du débat, mais quand même.

Quelques autres points ?

M. Mathieu LE GRELLE, directeur développement Horizeo, Engie Green

Oui, deux autres points. Sur les infrastructures routières : une phase de construction nécessitera un peu de trafic qui sera évalué dans le cadre de l'étude d'impact. En phase d'exploitation, le trafic serait tout à fait raisonnable, ce sont des véhicules légers. Il n'est donc pas prévu d'augmenter les dessertes. Aujourd'hui, l'aire d'étude qui totalise 2 000 ha sur laquelle le projet projette de s'implanter sur la moitié environ, 170 ha environ sont déjà des dessertes de la parcelle pour l'exploitation sylvicole, 170 ha de pistes légères, de pistes lourdes pour tous les engins de chantier. Ces pistes seront donc réutilisées au sein de la parcelle pour celles qui seront concernées par le projet Horizeo.

Excepté peut-être un aménagement ponctuel pour sécuriser l'entrée sur le site depuis la RD1010, il n'est pas prévu d'aménagement important aux abords du site.

Enfin, sur les boisements compensateurs, c'est un vrai *challenge* : trouver 2 000 ha va être un vrai *challenge*, c'est pourquoi nous nous y prenons aussi tôt, c'est pourquoi nous avons pris un cabinet d'experts forestiers pour travailler sur ce sujet, pour être le plus intelligent possible en matière de compensations, qu'elles soient le plus locales possible. Nous ne pourrions pas compenser effectivement 2 000 ha sur la commune de Saucats, voire la Communauté de communes de Montesquieu, c'est impossible.

Nous allons donc travailler avec l'ensemble de la filière sylvicole avec les collectivités peut-être et avec les services de l'État surtout considérant les critères d'éligibilité pour identifier le plus tôt possible les parcelles qui pourraient servir la compensation si le défrichement de 1 000 ha avait lieu dans la commune de Saucats. C'est un vrai *challenge*, nous nous y prenons très tôt. Nous allons nous structurer avec la filière sylvicole pour identifier ces parcelles.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Sur les questions posées par le monsieur de la réserve naturelle ? Grande faune, cours d'eau, etc. ?

M^{me} Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

S'agissant de la synthèse de ce qu'il s'est passé samedi, nous avons bien noté le souhait d'un téléversement des inventaires de la faune et de la flore réalisés pour votre classe communale. J'ai discuté avec le bureau d'études Géréa pour que nous arrivions à le faire rapidement, pour que vous puissiez les prendre en compte. J'ai transmis au bureau d'études concerné tout ce qui a été soulevé sur la partie étude hydraulique et hydrogéologique afin de compléter la méthodologie que nous avons présentée. Dans une deuxième phase, cette méthodologie étant maintenant relativement bien construite, nous irons la présenter aux services de l'État.

Nous avons bien pris en compte votre souhait d'un focus sur l'étiage, et pas seulement le risque inondation. Je rebondis de ce fait sur le risque inondation lié à un problème sur un lotissement. Je ne connais pas ce contexte, il faut différencier l'aménagement d'une zone urbaine, avec des routes et des maisons, d'un parc solaire. Je ne sais pas quelle étude a été faite avant. Nous nous sommes engagés à faire réaliser une étude complète qui a été présentée en atelier le 8 novembre et ce samedi 11 décembre de façon à bien caractériser tous les impacts potentiels de ce projet et mettre en œuvre les bonnes mesures en ayant quantifié l'eau supplémentaire qui pourrait être générée à l'aval dans les cours d'eau par ce projet. Comme Bruno HERNANDEZ l'a dit tout à l'heure, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures qui permettront de ne pas avoir d'impact à l'aval.

Concernant le bilan carbone, si j'ai bien compris, vous avez indiqué qu'il n'y avait pas eu de précisions sur le carbone lié à la substitution des usages, aménager un parc solaire en lieu et place d'une zone sylvicole. Le bilan carbone a été réalisé par un bureau d'études et l'Inrae, l'institut de recherche agronomique, qui a travaillé sur tout ce qui est carbone biologique, le carbone des pins, le carbone de la strate herbacée et la strate sous les pins, et la strate herbacée qu'il y a aussi sur les parcs solaires. Nous avons en plus intégré la prise en compte du carbone du sol. Ces éléments ont été présentés lors

de l'atelier du 9 novembre. Vous pouvez vous procurer les *slides* sur le site de la CPDP. Une synthèse compte tous les éléments clairement présentés. Vous pouvez visionner la vidéo où les experts concernés avaient présenté l'ensemble des éléments.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Il faudra intégrer dans la réponse, si vous le voulez bien, les questions soulevées par les intervenants au début sur les chiffres pris par l'Ademe, les chiffres que vous avez pris pour justifier du bilan carbone de l'opération. Cette question a déjà été posée sur le site et fait aujourd'hui débat. De la même façon que nous sollicitons un expert indépendant sur ces sujets de bilan carbone pour avoir une opinion sur la méthodologie suggérée.

M^{me} Lisa CANTET, chef de projets développement solaire, Engie Green

Comme nous avons été interrogés dans le cadre du système de questions/réponses, nous en avons discuté avec le bureau d'études Gingko 21 qui explique ces bons résultats sur le bilan carbone par le fait que nous projetons sur un panneau qui existe aujourd'hui et qui est déjà installé sur des parcs qui présentent un bon bilan carbone, à savoir 513 g de CO₂ par kilowatt-heure. Nous disposons aussi d'un bon ensoleillement sur Saucats, les données Ademe seraient a priori moyennées sur la France. Nous nous projetons sur une exploitation des panneaux pendant toute la durée du parc avec un taux de remplacement lié à des défauts ou de la casse, mais nous ne changerons pas nos panneaux au bout de 25 ans. Nous les prenons sur toute la durée de vie du parc et dans le cadre du bilan carbone, nous avons pris en compte la baisse de rendement annuelle.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

En tout état de cause, et pour faire état des controverses et non pas de l'opinion du président de la Commission, des choses que nous avons entendues et des controverses réelles, je dois dire que cette question du bilan carbone n'épuise pas la question de savoir s'il faut supprimer un puits de carbone réellement existant. On peut toujours imaginer en effet, et cela paraît évident, que le bilan carbone d'un parc photovoltaïque puisse être positif sans qu'il soit nécessaire de supprimer un puits de carbone réellement existant pour toutes les raisons déjà évoquées. C'est un argument, un contre-argument, la controverse, c'est aussi cela : c'est la capacité à entendre les arguments portés par les uns et par les autres, ce qui n'exclut ni la passion, ni les engagements, ni les positions, mais qui fait l'honneur et la richesse de la démocratie.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Il ne faut pas oublier de parler des 1 000 ha de boisements compensateurs qui viendront en créer un nouveau, et Mathieu LE GRELLE vient de le faire. Le deuxième point sur lequel je voudrais revenir porte sur le bilan carbone des panneaux. Quand vous parlez de 47 g par kilowatt-heure, chiffre de l'Ademe, nous sommes bien sur une moyenne du photovoltaïque aujourd'hui en France, ce qui évidemment comprend de vieux panneaux qui avaient un bilan carbone moins bon. Ceux que nous utiliserions pour Horizeo seraient les plus récents. Il n'y a donc rien d'étonnant que leur bilan carbone soit meilleur, puisqu'il y a un progrès technologique, une meilleure production.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Oui, mais cet argument-là ne tue pas le débat, votre argument ne tue pas le débat sur le sujet. C'est la position qui était prise par la représentante de la ligue de protection des oiseaux qui a dit qu'en effet, le bilan carbone était probablement positif maintenant que... Je porte ces éléments à votre réflexion pour des raisons de complexité qui ont été évoquées par la dame.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Nous n'avons pas répondu à toutes les questions. Une portait sur la brique agriénergie, sur l'agrivoltaïsme, sur les tracteurs qui ne passeraient pas sous les panneaux. J'aimerais donner la parole à Aline CHAPULLIOT qui est en charge de cette brique.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Qui a fait l'objet d'un atelier de controverse que je vous invite, et personne n'a le temps, le débat est compliqué, néanmoins, il y a eu un débat très intéressant dans le cadre des ateliers de controverse sur l'agrivoltaïsme.

M^{me} Aline CHAPULLIOT, responsable service nouvelles offres chez Engie Green

Merci, Bruno. Pour répondre à votre question, madame, le principe de l'agrivoltaïsme est de dimensionner des panneaux photovoltaïques en fonction des cultures et des pratiques. Il ne s'agit pas d'installer des panneaux solaires et de se dire « que va-t-il bien pouvoir pousser en dessous ? ».

Partant de ce principe, puisque nous travaillons à dimensionner le projet en fonction des cultures et des pratiques, la question de la mécanisation est intégrée. Il est aujourd'hui complètement possible de mécaniser une parcelle sous panneaux.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Pendant que les trois personnes qui ont demandé la parole vont l'obtenir, Aurélie, vous pouvez nous donner les questions posées sur YouTube.

M^{me} Aurélie DE DOMINGO membre de la Commission particulière du débat public

Oui, il y a une très forte activité sur le *chat*. Je peux en relayer trois : Sylvain pose la question du recyclage, à savoir qu'il a bien identifié qu'il y avait une filière de recyclage, mais a-t-elle la capacité suffisante pour suivre le niveau de production qui augmente ?

Une deuxième question d'Alain qui fait le constat de la difficulté relayée pour trouver un boisement compensateur dans la commune de Saucats et qui demande dans quelle mesure peut-on diminuer le projet Horizeo en fonction de la surface disponible à proximité pour réaliser le boisement compensateur ?

Enfin, une dernière question de Chantal qui demande pourquoi ne pas implanter ce projet sur une partie des champs de maïs ou de pommes de terre, ou des terres en jachère qui sont situées plus près du transformateur électrique identifié ?

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, monsieur et monsieur le vice-président de la communauté d'agglo, nous nous connaissons maintenant depuis un certain temps.

M. Jean-Claude GRENIER, retraité, directeur de recherche CNRS,

Je suis de Cadaujac, simple citoyen, mais intéressé par les problèmes d'énergie. Je ne vais pas du tout parler du côté écologique, du côté environnemental, mais plutôt revenir sur le côté technique, le montage même des briques. À partir des chiffres que vous avez donnés, j'aimerais qu'Engie précise un peu plus tard si les chiffres que j'ai là sont les bons.

Il y a une puissance installée d'un gigawatt, on l'a dit. Ce qui est intéressant est ce qui va être produit, donc environ 180 mégawatts-heure utiles. Quelles seront les utilisations de cette énergie qui sera produite ?

Vous avez mentionné que l'électrolyseur faisait 10 mégawatts, 4 tonnes par jour. J'ai fait un petit calcul : il va donc fonctionner 24 heures sur 24. J'aimerais que ce soit précisé sachant que je crois avoir compris dans un débat que c'était un électrolyseur de type alcalin, qui est une technologie bien éprouvée, mais qui est plutôt ancienne. Il est un peu dommage de ne pas essayer de technologie un peu plus moderne. Si j'ai bien compris, c'est un rendement de 60 %.

Il n'utiliserait au total qu'environ 5 % de l'énergie produite sur le site. Au-delà des problèmes climatiques, la transition énergétique est visée à plus long terme. Dans quelques années, il n'y aura plus de gaz, il n'y aura plus de pétrole, il faut donc trouver des énergies de remplacement. Or, là, cet électrolyseur ne fournira que 4 t par jour. Vous avez aussi dit qu'il était possible d'alimenter 200 bus. Nous pouvons nous reporter sur le projet qu'il y a à Pau. J'ai aussi fait un petit calcul, ce qui signifie que 200 bus rouleraient environ 280 km par jour ce qui n'est pas énorme non plus. La production d'hydrogène est donc relativement limitée.

Ensuite, le stockage de l'énergie : quand on produit des énergies renouvelables, il faut les stocker. Or, je crois que là, rien n'est prévu parce que le stock de batteries que vous prévoyez correspond quand même à peu près à 700 Zoé. Mais ce stockage n'est pas un stockage, c'est un fait un lissage pour réguler le réseau, et en aucun cas vous ne stockez. Vous l'utiliserez peut-être dans les moments

creux pour l'électrolyseur, ce qui signifie aussi que l'électrolyseur serait alimenté par l'extérieur comme d'ailleurs le *data center*.

Je crois que cela a déjà été dit, il serait bien qu'Engie inscrive dans sa charte vertueuse qu'installer des *data centers* qui stockent des données de 10 ans ou de 15 ans, au moins 10 ans de Facebook ou de YouTube, n'est pas forcément très vertueux. On pourrait commencer à demander à tous ceux qui stockent ces données de les effacer ou de ne garder que les deux ou trois dernières années, ou celles qui sont importantes pour les industriels ou autres.

Il y a toute une réflexion. Comme l'a dit madame, on ne peut pas faire des champs photovoltaïques pour alimenter ce genre de choses qui sont complètement inutiles. L'essentiel de ce projet est en fait d'envoyer 85 % environ de l'énergie dans le réseau électrique de RTE. Je trouve que c'est un peu limité en matière d'avenir. Vous pourriez avoir d'autres ambitions, notamment de stocker l'énergie sous forme d'hydrogène de reconverter en électricité par une pile à combustible, des projets qui existent d'ailleurs dans d'autres régions. Il me semble que vous avez habillé le projet par les autres briques et qu'en définitive, l'essentiel du projet est la production d'électricité. Ce n'est pas forcément mauvais, il faut que ce soit dit. J'aimerais que vous donniez des chiffres très précis là-dessus, en quelque sorte un *business plan* que vous avez.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

C'est assez paradoxal : des personnes se situent dans une logique d'augmentation de la production de la taille d'un centre, de ces briques, qui les trouvent trop faibles.

M^{me} Marie RABARY, riveraine

Merci de me donner la parole. Je vais revenir sur un sujet qui me tient à cœur : la partie reboisement. Vous le disiez tout à l'heure, monsieur LE GRELLE, trouver ces 2 000 ha est un *challenge* pour vous. Je reviens juste sur l'exemple qui nous a été donné à Ygos, Dossier tabou, l'émission diffusée sur M6. Je ne mets pas en cause le fait que vous ayez été sur vos engagements sur le reboisement de la totalité des parcelles. Je mets juste le doigt sur le fait que pour reboiser 60 ha, il a fallu morceler en 40 parcelles différentes. Du coup, je m'interroge sur le reboisement de 2 000 ha. Si j'extrapole, combien de parcelles différentes faudra-t-il envisager ? Des centaines, des milliers ? Ce qui met le doigt sur le fait que le contrôle de ce reboisement sera d'autant plus compliqué du fait de la dimension d'Horizeo.

Sur la qualité de reboisement, vous le disiez tout à l'heure, entre 2012 et 2017, 2018 lorsque cela a été fait, les sylviculteurs ne vous ont pas attendus, ils ont continué à reboiser, ce qui veut dire que dans votre projet, vous payez des sylviculteurs à reboiser, donc à faire leur travail.

Vous évoquiez la difficulté de trouver 2 000 ha ; la solution qui sera la dernière en état de cause sera un dédommagement financier et non pas une compensation en nombre d'arbres. C'était le premier point.

Une petite parenthèse concernant l'îlot de chaleur ; vous allez d'avoir étayer vos études. Je vous invite peut-être à prendre contact avec Cédric PHILIBERT qui était l'expert d'Ifri qui a fait la promotion du projet Horizeo lors de l'atelier de controverse du 18 octobre. Lorsque Philippe BARBEDIENNE lui mentionnait le fait que la forêt avait pour vertu de baisser la température de deux à trois degrés alors que les panneaux photovoltaïques avaient a contrario tendance à augmenter la température, et que cela engendrerait forcément un îlot de chaleur, Cédric PHILIBERT, qui faisait la promotion de la vertu d'Horizeo a admis le fait qu'un îlot de chaleur serait provoqué de manière très locale. Désolé pour lui. Localement, il y a des habitations et nous sommes présents et nous serons mécaniquement impactés par cet îlot de chaleur.

Un dernier point concernant l'hydrogène. Dans la présentation de M. ARCHIMBAUD, il était mentionné que 10 mégawatts, c'était bien, mais pas assez, que cela représentait uniquement 1 % des besoins. On peut donc imaginer que le besoin va être grandissant. Je pose la question : s'il était possible d'avoir sur site davantage de production d'hydrogène, qu'en est-il du seuil bas de Seveso ? Peut-il être atteint ? Peut-il être dépassé ? Ce site peut-il devenir Seveso à terme ? De cela en découle une question peut-être pour monsieur le maire : l'impact sur la dévaluation du prix de l'immobilier de Saucats a-t-il été évalué ?

Applaudissements.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Je vois que mes recommandations sont suivies d'effets. Monsieur le vice-président de la Communauté de communes.

M. Benoist AULANIER, vice-président de la Communauté de communes Montesquieu

Bonsoir, je suis en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et de la coordination de la collecte d'information que la Communauté de communes publie sur son site concernant le projet Horizeo en complément des informations sur la plate-forme du CPDP.

Notre député de circonscription était venu à la réunion publique de Léognan et nous avait encouragés à avoir sur ce projet un regard « bienveillant et pragmatique ». Pour ma part, ayant assisté à beaucoup de réunions publiques et autres ateliers, comme le débat se termine bientôt et que ce sera maintenant à la main des services de l'État d'instruire les différentes facettes de ce projet, les adjectifs qui conviennent ne sont pas « bienveillants » et « pragmatiques » de mon point de vue, mais plutôt « exigeants » et « ultraprudents ».

Pourquoi ? Parce que nous l'avons vu, les maîtres d'ouvrage ne cessent de le répéter, nous sommes dans un projet inédit d'une surface de panneaux photovoltaïques quatre fois supérieure à celle de Cestas, qui serait de 1 000 ha, la plus grande centrale photovoltaïque au monde dans un milieu forestier, et donc, plus l'addition des différentes briques qui ont fait effectivement un projet inédit pour lequel nous n'avons pas de retour d'expérience. Ce qui encourage les services de l'État à redoubler de prudence et peut-être que les règlements, les lois ne sont pas taillées aujourd'hui à la hauteur d'un projet qui est inédit. Donc, à ce titre, il convient de faire preuve de précautions pour éviter tous les maux que l'on peut imaginer. Ils ont déjà été cités : le risque incendie a été rappelé ici lors de l'atelier sur les risques, les incendies et les départs de feu qui ont déjà eu lieu ces deux dernières années sur les centrales photovoltaïques en Gironde, six départs de feu, ce qui n'est pas rien. Je rappelle que nous sommes dans un milieu forestier. Le risque inondation a été rappelé ainsi que le risque îlot de chaleur sur lequel les viticulteurs et autres agriculteurs ont beaucoup d'inquiétude et pour lequel, alors que cela ne figure pas dans les études d'impact qui étaient envisagées à l'origine, j'entends que la maîtrise d'ouvrage entend mener aujourd'hui une expérimentation et des mesures.

Une question a été posée : qu'avez-vous appris de ce débat public, de ces trois mois ?

Je ne vais pas faire une liste trop longue. Une première est l'existence d'une réelle petite biodiversité sur le site qui n'est pas uniquement des pins cultivés, de la forêt cultivée, mais qui est aussi en grande partie constituée de zones humides. Lors de la restitution des études d'impact, j'ai entendu que des loutres d'Europe avaient été vues sur la zone de raccordement RTE. C'est quelque chose qui m'a étonné. J'ai aussi appris pendant ce débat qu'il existait un autre risque, merci au centre régional de la propriété forestière, qui est l'atteinte à l'état d'enneigement du massif landais qui joue un rôle régulateur sur le climat de toute la région Aquitaine. Une pastille de 1 000 ha supplémentaires confortée par des études scientifiques menées par rapport aux tempêtes de 2009 et 1999 mérite d'être creusée.

Je terminerai sur la suite, encore une fois, le débat public se termine. Les services de l'État vont devoir instruire les différentes facettes du projet. Le souhait de la Communauté de communes de Montesquieu est de rester associés ou d'être encore plus associés aux différentes études d'impact, que ce soit sur le risque inondation, mais pas uniquement, pour l'ensemble des risques. Nous serons disponibles pour être présents, pour représenter les intérêts des habitants. J'ai bien entendu aussi l'expression d'avoir une implication et de garder une implication citoyenne dans ce projet qui me semble essentielle. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup de votre contribution qui était régulière. Monsieur ? Pouvez-vous respecter les trois minutes, s'il vous plaît, encore que ce soit remarquable, les personnes ne partent pas, le débat est très intéressant. Le temps de trois minutes permet à tout le monde de s'exprimer ainsi qu'aux trois autres intervenants.

M. Daniel ALIBRARD, vigneron

Je suis vigneron dans le sud des Graves. Dans la taille du projet, je suis surtout interpellé par l'évaluation qui a l'air plus que floue en matière climatique. Comme monsieur vient de le dire, on parle

d'une pastille de 1 000 ha. Je vous fais la problématique simplement : nous sommes aux avant-postes du changement climatique. Je suis à Sauternes, je n'arrive pas à récolter depuis cinq ans : un coup c'est le gel, un coup c'est la grêle... ce sont des éléments naturels. Mais si vous voulez, c'est la répercussion de ce que l'on a fait pendant un siècle.

Là, nous avons la possibilité d'évaluer quelque chose qu'on va mettre en place. La problématique se pose de la façon suivante : on dit aux agriculteurs de s'assurer pour la grêle. Personnellement, je suis assuré pour la grêle. Avec ce qu'il vient de se passer cette année, avec le gel dramatique qu'il y a eu au printemps, j'ai peu été impacté parce je suis en biodynamie, je taille donc au mois de mars. Les assureurs derrière, qui ne sont pas des compagnies philanthropiques, viennent d'annoncer que de toute façon, ils augmenteraient les primes vis-à-vis de leurs assurés de 25 % pour la campagne prochaine. J'imagine bien que si le projet devait voir le jour et avoir un impact au niveau climatologique, parce que nous parlons d'îlot de chaleur, mais un îlot de chaleur se déplace. On peut donc faire naître une cellule orageuse ici et nous sommes quand même à majorité avec des courants d'air de vent de sud-ouest. J'imagine bien que si nous nous retrouvons avec un couloir de grêle, ce sera comme en Suisse où dans certains endroits dans les vallées, les compagnies d'assurance refusent d'assurer les viticulteurs. La viticulture disparaît donc.

Je veux donc une étude qui soit faite de façon claire et impartiale sur l'impact que cela aura sur le bassin. On parle de 1 000 ha localisés, mais la variation, la fluctuation de cette masse d'air ne va pas se stopper à la frontière du projet. C'est tout ce que j'avais à dire.

Applaudissements.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

C'est tout à fait clair, monsieur, merci de votre interpellation. Je crois qu'une dame derrière avait demandé la parole. Il reste deux intervenants, merci de votre patience.

M^{me} Cécile MARIS, CRPF

Je suis Saucataise, mais je travaille pour le CRPF Nouvelle-Aquitaine et je suis là ce soir à ce titre. Je ne vais pas vous parler de l'ennuagement, j'avais prévu de le faire, mais cela a déjà été relevé. Je voulais juste vous dire que vous ne pouvez pas faire un parallèle entre un projet de 1 000 ha sur 40 ans et les coupes rases telles qu'elles se font sur le massif de manière classique. Elles sont en moyenne de l'ordre de 5 ha. Il y en a de plus grosses, mais il y en a surtout de plus petites. Et surtout, cinq ans après, on reboise. Pour la compréhension du projet et pour l'acceptation des différents propos, il faut arrêter, je pense, de faire ce parallèle qui nuit à mon avis à tous vos autres arguments.

Deuxième chose : le côté mosaïque et j'en ai parlé, les coupes rases, ce sont 5 ha en moyenne. Bien sûr, il y a un effet mosaïque et accueil d'autres espèces que celles qu'on trouve sur des peuplements âgés. Et quand on coupe les pins, on inverse. Avec un projet de 1 000 ha sur 40 ans, je ne peux pas vous dire que ce seront les mêmes effets. À mon avis, personne n'est en mesure de le faire.

La deuxième chose sur laquelle je voulais revenir est cette histoire de compensation. Lors de la première réunion à Saucats, je vous avais dit que c'était vraiment le prisme par lequel on va regarder ce projet de panneaux photovoltaïques à Saucats dans dix ans, 20 ans si le projet se fait. Il faut donc absolument être irréprochable sur ce point. Les réponses que vous nous amenez encore ce soir me font craindre un peu le pire parce que vous nous dites « ne vous inquiétez pas, nous avons vu les forestiers, ils vont nous proposer des parcelles pour la compensation », mais en fait, ce ne sont pas les forestiers qu'il faut voir si vous voulez compenser un projet de déforestation, ce sont les agriculteurs qui n'utilisent pas forcément toutes leurs parcelles, ce sont des zones urbaines qui sont mal utilisées, etc.

Nous dire « ne vous inquiétez pas, nous avons posé la question aux forestiers » n'est pas du tout rassurant et montre même l'inverse : vous n'avez pas compris que pour compenser un défrichement à un autre endroit, il ne fallait pas reboiser sur de la forêt. Nous les connaissons les réponses : « Ne vous inquiétez pas, nous allons aller remettre en état des taillis de châtaigniers dépérissants en Dordogne ». Ce n'est pas de la réelle compensation. En tout cas, ce n'est pas à la hauteur d'un projet qui se veut vertueux. Je vous l'avais déjà dit ; il faut regarder de près parce que sinon, je pense que tout le reste n'a aucun sens.

Applaudissements.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Il y avait encore une intervention. Non ? J'ai épuisé le quota ?

Un intervenant

J'ai une question très courte : vous avez annoncé l'entrée de la Banque des Territoires qui est une filiale de la Caisse des dépôts et consignations dans le financement du projet. Cela peut-il permettre à l'État de déclarer le projet d'utilité publique et donc de préempter les décisions du conseil municipal de Saucats ? Merci.

Applaudissements.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Très bien, question qui a été posée à plusieurs reprises et qui est une question importante : qui décide et *in fine*, dans quelles conditions ? Vous, monsieur ? Très court. Si c'est une réaction à une autre intervention, je pense de la salle de tout à l'heure.

Un intervenant

Je vous remercie de la transmission des documents. Je tiens à signaler que vous êtes responsable des boisements compensateurs, mais que vous n'êtes pas l'exécutant. Toutes ces parcelles, c'est-à-dire les 60 ha, pour Ygos c'était un pour un, je n'ai que des parcelles déjà boisées en châtaigniers et chênes qui ont été reboisés en pins maritimes. Si, d'après les photos. Ce qui veut dire que c'est une perte en biodiversité. Pas une seule parcelle n'est délaissée ou déjà artificialisée. J'espère que vous en tiendrez compte dans ce projet. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Vous allez répondre. Personne ne remettra en cause l'impartialité du président de séance, je vous assure. Ne mettez pas en cause mon impartialité, un coup, là, un coup, là, finalement, je m'aperçois que je suis à peu près au bon positionnement. Je vous en prie, non, pas à ce moment-là. Vous allez répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées. Maintenant le temps est venu, sauf si... et j'ai vérifié que personne n'allait poser de questions. Vous pouvez maintenant répondre aux questions qui ont été posées par les uns et par les autres et qui sont toutes fort pertinentes. Accessoirement, celui qui voudrait pourrait répondre à la question sur le référendum puisque nous sommes en roue libre.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Je vais laisser monsieur le maire de Saucats parler du référendum. Avant d'aborder ce point qui n'est pas de notre ressort, ce n'est pas nous qui décidons de la faisabilité ou qui autorisons le projet, nous pouvons décider de poursuivre le projet, déposer une demande d'autorisation, c'est l'État qui accorde ou non l'autorisation de réaliser le projet. Je vous laisse peut-être répondre sur la consultation du public.

M. Bruno Clément, maire de Saucats

Sur la question du référendum, vous avez fait le parallèle avec la Suisse. Avec la Suisse, le référendum est exécutoire. C'est donc une décision prise par le peuple. En France, il n'est pas exécutoire. Il est consultatif, première chose. La deuxième chose est que les Suisses ont l'habitude des votations. Je suis allé en Suisse il y a quelques années : ils ont 5, 6, 7 votations par an et ils vont voter. La participation est toujours très importante tandis qu'en France, quand on fait un référendum comme celui de Notre-Dame-des-Landes, je prendrai celui-ci, il n'y avait même pas 40 % de votants. Le « oui » l'a emporté, et finalement, le Notre-Dame-des-Landes n'a pas été fait. L'État s'est donc assis sur le résultat du référendum. C'est quand même problématique, en France, on n'a pas cette culture, il n'y a pas les conditions réunies pour qu'un référendum ait vraiment une valeur sur laquelle on peut s'appuyer. Ce n'est pas exécutoire, ce n'est pas décisionnel. C'est le problème : que fait-on d'un résultat à 55 % quand il y a 30 % de votants, que soit pour le « oui » ou pour le « non » ?

Qu'en faisons-nous, nous, élus ? Je ne sais pas. C'est pour cela que la question du référendum est quand même très délicate à manipuler. Ensuite, dans les référendums qui ont eu lieu au niveau national qui là, sont exécutoires, souvent, la réponse à la question n'a pas été celle qui était attendue. Souvent, les personnes votent pour autre chose que pour la question posée.

En France, nous n'avons pas tellement cette culture du référendum et cette culture de voter, de cette assiduité au vote plusieurs fois par an pour se déplacer et pour poser l'avis qui sera pris en compte forcément puisqu'il a un caractère exécutoire. C'était la réponse sur le référendum.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Sachant que cette procédure est prévue par la loi, je le redis, les conditions sont réunies.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Je voudrais répondre à une question courte par une réponse courte : l'entrée de la Banque des Territoires dans le projet n'a strictement aucun lien avec le conseil municipal. Rémi HEURLIN, directeur régional adjoint est là. Il peut vous le confirmer, mais il n'y a aucun lien.

M. Rémi HEURLIN, directeur régional de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est le prolongement territorial de la Caisse des dépôts. Ce n'est pas une filiale de la Caisse des dépôts, c'est la Caisse des dépôts sur le territoire. Nous sommes un établissement public, nous accompagnons donc une politique publique impulsée par l'État, impulsée par les collectivités territoriales. Nous sommes indépendants du gouvernement. Par nos statuts propres, nous sommes placés pour la surveillance spéciale du Parlement, ce sont les titres de la loi de 1816. Nous avons donc une instance de gouvernance où on trouve des représentants du gouvernement minoritaires et des représentants du Parlement majoritaires, des députés, des sénateurs, des personnalités qualifiées désignées par les députés et les sénateurs.

Aussi, lorsque l'on va sur un projet comme le projet Horizeo, puisque nous sommes partenaires aux côtés d'Engie pour la partie du parc photovoltaïque que développerait Engie, partenaires à 10 %, nous y allons en tant qu'investisseurs. Nous prenons le risque de développement de ce projet parce que nous considérons qu'il s'inscrit dans le cadre des missions qui sont données à la Caisse des dépôts au titre de l'accompagnement de la transition énergétique. Le Parlement, les parlementaires ont voté des lois pour que notre pays puisse affronter la transition énergétique et pour nous, cela veut dire plusieurs choses. Cela veut dire que, nous l'avons évoqué tout à l'heure, la sobriété, c'est le premier axe : nous prêtons de l'argent aux collectivités locales, aux hôpitaux, aux universités, aux opérateurs de logement social pour qu'ils rénovent leur patrimoine pour que nous soyons moins énergivores. C'est une première chose.

Nous prêtons aux collectivités locales qui ont des projets de mobilité décarbonée. Nous avons évoqué tout à l'heure, et lors des autres débats, les fameux bus à hydrogène vert de l'agglomération de Pau. Nous avons prêté pour ces installations. Le troisième axe dans lequel nous nous engageons est la production d'énergies renouvelables. Nous faisons du photovoltaïque, de l'éolien. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 20 installations dans lesquelles nous sommes coinvestisseurs : nous accompagnons des énergéticiens, c'est parfois Engie, parfois d'autres énergéticiens. Nous ne sommes mariés avec personne. Nous allons en accompagnement de ces projets du photovoltaïque, de l'éolien, nous avons fait de la méthanisation. Nous faisons du photovoltaïque sur des surfaces naturelles. Nous faisons beaucoup de photovoltaïque sur des friches urbaines, industrielles. Nous tirons gloire, je vais le dire ainsi, d'être dans le projet de la plus grosse centrale photovoltaïque urbaine d'Europe à Bordeaux, sur une ancienne décharge, 60 ha, 60 mégawatts.

Pour nous, ce n'est pas un projet contre un autre, ce sont tous ces projets qui vont devoir être mis bout à bout pour que nous puissions relever le défi qui est devant nous. Merci.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Il y a eu pas mal de questions sur l'électrolyseur, des questions ou des remarques sur la partie îlot de chaleur. Je voudrais bien que Mathieu CHARBONNIER puisse répondre sur l'électrolyseur. Ensuite, j'aimerais donner la parole à Denis LOUSTAU, de l'Inrae, pour qu'il puisse aussi répondre. Je voudrais juste dire que dans le débat qui a eu lieu, l'atelier de controverse, M. PHILIBERT a défendu le projet. Mais aujourd'hui la personne que nous connaissons, qui est experte dans ce domaine climatique, est plutôt à l'Inrae. Cela n'empêche pas d'aller vers M. PHILIBERT pour avoir son avis. Personnellement, je ne connais pas son degré d'expertise sur les mouvements d'îlot de chaleur.

M. Mathieu CHARBONNIER, chef de projet, Engie

Merci. Oui, en effet, il y a beaucoup de questions sur l'hydrogène, je vais tenter d'y répondre. Dans la région, nous avons la chance d'être dans l'un des six bassins hydrogène identifiés par France Hydrogène, l'association de professionnels de l'hydrogène dans le grand Sud-Ouest. Pour rappel, l'ambition qui est celle de la France est de développer 6,5 gigawatts, 6 500 mégawatts, de capacité d'électrolyse d'ici à 2030, donc d'ici à une dizaine d'années. Ici, sur le projet Horizeo, on envisage d'installer une capacité de 10 mégawatts. Si on divise 6 500 mégawatts par le nombre de régions en France, nous voyons que nous sommes bien en deçà de l'ambition projetée au niveau de la région.

À quoi cet hydrogène sert-il finalement et pourquoi parle-t-on d'hydrogène aujourd'hui ? On parle d'hydrogène renouvelable produit à partir d'électricité renouvelable par opposition à l'hydrogène aujourd'hui consommé à hauteur de 1 million de tonnes issu de la chimie du méthane, du gaz naturel extrêmement polluant, ce qui permettrait de diviser par 10 les émissions de gaz à effet de serre liés à cet élément.

L'hydrogène sert aujourd'hui beaucoup à des usages industriels, quasiment exclusivement à des usages industriels. L'ambition est de décarboner cet usage et de développer la mobilité autour de l'hydrogène. Vous avez cité à de nombreuses reprises l'exemple des bus de Pau. Il est vrai que six bus sont en fonctionnement à Pau depuis deux ans avec de l'hydrogène renouvelable. Si le projet voit le jour, nous essaierons de développer les usages de l'hydrogène pour la mobilité, pour l'industrie aux alentours de Saucats, ce qui conditionnera le dimensionnement du projet. Pour le dossier, il a fallu projeter des chiffres pour vous donner des ordres de grandeur. Nous sommes allés avec de grandes ambitions sur des capacités de 10 mégawatts que nous ferons uniquement si nous avons des usages en face. Nous ne produisons pas de l'hydrogène pour le plaisir, nous le ferons seulement si nous sommes capables ensuite de le transporter pour des utilisateurs finaux.

Nous ne savons pas dire aujourd'hui s'il faut installer une capacité de 10 mégawatts à Saucats pour alimenter d'autres usages aux alentours, pour d'autres communes, pour d'autres industriels, pour d'autres zones. Faut-il installer dix sites de production d'un mégawatt ? Faut-il installer comme certains le projettent en Europe, et on en parle déjà, des centrales de 100 mégawatts ? Je suis incapable de vous le dire aujourd'hui. Je peux vous dire que dans le monde de 2021, 10 mégawatts représentent une grosse capacité. Nous n'avons pas de projet de 10 mégawatts aujourd'hui en installation en France, mais chez nos voisins européens, c'est déjà presque un minimum. Je ne sais pas vous dire si c'est une bonne chose ou une mauvaise chose. En tout cas, c'est ce qui permettra de développer le projet.

S'il faut mettre des chiffres, et c'était votre question monsieur, en effet, 10 mégawatts qui tournent en continu, parce que l'ambition du projet est de rentabiliser l'installation, 10 mégawatts fois 8 000 heures donnent 80 000 mégawatts-heure, et donc bien 80 gigawatts-heure à rapporter à la production du projet. Le rendement est bien de 60 %. Cet hydrogène peut servir à usage de mobilité, à usage industriel, et peut aussi stocker l'électricité, mais là, nous avons 60 % d'un côté, et 60 % de l'autre. Finalement, nous n'avons pas un rendement terrible. C'est donc une possibilité de stocker cet hydrogène, mais ce n'est pas un usage intensif que de stocker l'électricité sous cette forme-là et la restituer par pile à combustible avec la technologie actuelle.

Dans le dossier tel qu'il a été présenté, nous avons développé la technologie alcaline qui est aujourd'hui une des plus robustes. Il existe en gros trois technologies de production d'hydrogène par électrolyse : alcalin, PEM et l'hydrogène de température qui est en train de se développer avec un boost français qui se développe beaucoup. Dans le dossier, initialement, nous avons parlé de technologie alcaline ; je dois vous avouer qu'aujourd'hui, je suis incapable de vous dire si nous retiendrons cette technologie ou non.

Je n'oublie pas la question sur le Seveso qui était votre question. Le seuil de production a aujourd'hui une capacité de 10 mégawatts qui permet de produire 4 tonnes d'hydrogène par jour, ce qui nous place bien au-delà du seuil d'autorisation administrative. Sur le dossier d'autorisation, avant de pouvoir appuyer sur le bouton, il faut 1 tonne de stockage, et nous serons au-delà de toute façon sur ce projet si celui-ci se réalise. Nous serons en dessous du seuil Seveso seuil bas qui est à 5 tonnes d'hydrogène stocké. Nous ne prévoyons pas d'être au-delà aujourd'hui. Si les usages se développaient et si nous prévoyions d'être au-delà, une nouvelle instruction d'un nouveau dossier serait nécessaire. Je pense avoir répondu à toutes les questions sur le sujet, je vous remercie.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Quelques autres réponses avant d'achever cette séance.

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Des points à faire sur l'îlot de chaleur, peut-être aussi sur la forêt. De nombreuses questions ont été posées sur les boisements compensateurs.

M. Denis LOUSTAU, Inrae

Bonsoir, la question de l'îlot de chaleur a émergé et nous nous y sommes penchés. Nous avons regardé les résultats que nous pouvions trouver dans la littérature qui auraient permis de lever cette incertitude. Nous n'avons pas trouvé ; c'est donc une vraie incertitude et c'est une bonne question qui est posée.

Les études que nous avons trouvées ont été faites en climat désertique ou quelques-unes en climat tempéré, mais on comparait avec des prairies. Nous trouvons un peu de tout : des effets d'îlot de chaleur, des impacts refroidissants à certaines périodes. Pour la problématique qui est en place, l'Inrae a prévu de mettre en place un projet de recherche avec plusieurs partenaires spécialistes de la question qui va traiter cette question d'une façon un peu plus générique en regardant ce qu'il se passe dans le paysage typique du bordelais où nous avons en haut de versant la forêt, le vignoble intermédiaire et ça draine vers la Garonne. Nous retrouvons ce paysage tout le long des versants de l'estuaire de la Gironde et de la Garonne. Il abrite tout le vignoble des vins de Bordeaux et la forêt en amont. Il est soumis à des pressions croissantes qui concernent non seulement les infrastructures d'énergie, ce qui nous réunit aujourd'hui, mais aussi le projet de champ captant du Médoc qui pourrait jouer sur la nappe phréatique et qui inquiète à juste titre les sylviculteurs concernés. D'autres projets d'infrastructures de transport pourraient impacter non seulement le microclimat local, mais aussi la circulation des eaux superficielles. Nous savons que nos milieux ruraux sont très sensibles à ces impacts, à la fois le domaine viticole, mais aussi le domaine forestier, les grandes cultures, etc.

La réponse, nous ne l'avons pas. Un projet de recherche qui associe des experts en microclimatologie est en train d'être mis en place, ce qui est assez nouveau et original, des agronomes, des sylviculteurs, des experts en forestier aussi et des hydrologues, pour faire des études intégrées sur ce paysage et regarder comment l'occupation de ce paysage par ces différentes occupations sont les forêts, les vignobles, les infrastructures énergétiques et l'impact que peuvent avoir les choses comme l'extraction d'eau potable dans les champs captants pourraient modifier le microclimat et les écoulements des eaux superficielles sur ce milieu.

Je ne vous donne pas une réponse, je vous annonce un projet de recherches que nous soumettrons prochainement à la région. Nous avons bien compris, et c'est notre souhait et notre mission aussi, que ce projet sera complètement participatif ouvert et transparent à tous les acteurs impactés et concernés par ces problématiques. Il est important que les observations que nous faisons, les modélisations que nous ferons soient bien comprises, acceptées et aussi enrichies de l'expérience des acteurs de terrain dont une partie est là ce soir.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je redonne la parole au monsieur qui l'a demandée. Je voudrais que vous répondiez aux deux interpellations sur les boisements compensateurs ; l'une portant sur l'équivalence que vous semblez faire entre le défrichement auquel vous allez vous livrer, et les défrichements réguliers auxquels on se livre, et le deuxième sur l'extrême morcellement ; pouvez-vous y répondre ?

M. Bruno HERNANDEZ, directeur du projet Horizeo, Engie

Oui, nous allons laisser répondre la personne qui nous accompagne sur le sujet. Je ne sais pas ce qu'elle a pensé des interventions, mais il va le dire lui-même : Cyril MONNEYRON de Forestry Club de France.

M. Cyril MONNEYRON, Forestry Club de France

Bonjour. Sur la partie des boisements compensateurs, en effet, c'est un vrai défi pour ce projet, car il va falloir trouver dans les 2 000 ha pour compenser 1 000 ha de forêt. Là-dessus, nous nous basons très clairement sur l'analyse des boisements compensateurs, sur les directives étatiques.

Ces directives étatiques ont trois règles générales :

- De la compensation sylvicole pour garantir de la matière aux industriels. Nous avons fait de l'analyse de propriété, c'est une propriété qui produit du pin maritime à destination d'industries qui utilisent donc du pin maritime. Il va falloir que ces boisements compensateurs répondent à cette problématique de maintenir une capacité d'approvisionnement pour ces industries. Qui dit industrie, dit également emplois liés à ces industries ;
- Garantir la qualité et une pérennité de ces peuplements face au contexte climatique. Il faut mettre une essence qui va pouvoir résister à la façon dont nous imaginons que notre climat va évoluer ;
- Mettre une essence adaptée au terrain. Pour vous donner des idées, il s'agit d'éviter les erreurs du passé. Vous entendez beaucoup dans les actualités des peuplements d'épicéa dans le grand Nord-Est ou dans de grandes régions forestières qui sont en train de disparaître, tout simplement parce qu'à la sortie de la guerre, il a fallu reboiser la France pour faire face à la désertification rurale. On a pris une essence facile à mettre en œuvre qui était l'épicéa. Or, on l'a mis hors de sa zone naturelle, on l'a mis beaucoup trop bas. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, il ne tient plus.

Le but de ces boisements compensateurs est d'éviter de faire ces erreurs. Pour cela, nous travaillons sur trois axes...

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Faites court, monsieur, je suis désolé.

M. Cyril MONNEYRON, Forestry Club de France

Je pense qu'il est important de recontextualiser.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

J'entends bien, monsieur, mais je vous demande de raccourcir votre intervention.

M. Cyril MONNEYRON, Forestry Club de France

Un des premiers axes est de reboiser du pin maritime en priorité sur des friches...

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Ça va mal finir...

M. Cyril MONNEYRON, Forestry Club de France

Sur des friches notamment. Ces friches peuvent être dans ce que l'on appelle la banque de données des boisements compensateurs qui est tenue par l'État, la DDT et la DRAAF qui est une première au niveau national, tenue ici dans la région Nouvelle-Aquitaine. Nous nous appuyons sur ces terrains. Ces reboisements se feront en intégrant des essences, le pin maritime, mais aussi des lisières afin de maintenir un mélange des essences.

Le deuxième point, en effet, est la reconquête de boisements qui ont été abandonnés notamment ou qui ne sont plus en station comme le châtaignier. Je vous répète bien que la priorité sera de trouver des terrains non boisés.

Pour répondre au morcellement pour finir, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui concernant le nombre de parcelles. Il faut être très clair, ce ne seront pas de grandes parcelles, il y a une rentabilité aujourd'hui à les exploiter. Les propriétaires les exploitent et n'ont pas besoin d'appuis financiers. Aujourd'hui, il faut bien comprendre que le morcellement de la forêt française fait qu'une grande partie des forêts ne sont pas utilisées pour entrer dans l'industrie et fixer du carbone. Le fait de couper un arbre fixe du carbone, c'est ce qu'il faut bien voir aussi. On va fixer du carbone, vous le voyez, au-dessus, levez vos têtes, le carbone est fixé pour des décennies dans des bâtiments comme ça. On coupe un arbre, le bois, c'est du carbone. On le fixe donc dans des bâtiments comme cela. Vous avez un très bel exemple au-dessus de votre tête. Ces personnes à grandes parcelles n'ont pas besoin de nous, et en petites parcelles, en effet et je suis incapable de répondre sur le nombre de parcelles.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur vous avez une dernière fois la parole.

Un intervenant

Pour répondre au référendum, si le mot « référendum » fait un peu peur, on peut peut-être le remplacer par « consultation ». Je rappelle qu'historiquement, le référendum en 69 a fait virer le général de Gaulle. Nous venons d'avoir un référendum en Nouvelle-Calédonie ; seuls 43 % des personnes ont voté et pourtant, on a donné les résultats qui seront pris en compte.

Plutôt qu'un référendum, et nous ne sommes pas très nombreux, quoi qu'on en dise, je pense que pour avoir une idée de ce que pense vraiment la population de Saucats, on pourrait faire une consultation. Je vois que sur « Maire et citoyen », on a demandé notre avis, par exemple, sur le fait de mettre des vidéos aux alentours. Nous pourrions au moins avoir une tendance pour savoir ce que les Saucatais pensent vraiment. À la décharge de la municipalité, il est vrai que lorsqu'il y a des consultations, très peu de personnes répondent, ce qui est dommage.

M. Jacques ARCHIMBAUD, président de la Commission particulière du débat public

Merci, monsieur. J'ai demandé tout à l'heure, vous n'avez pas levé la main. Les questions qui n'ont pas été posées, et j'ai fait un total, je vais vous demander de les poser et il y sera répondu sur le site de la concertation.

Je voudrais dire quelques mots au terme de cette dernière réunion du débat public avec un peu de solennité.

D'abord, je voudrais vous remercier, tous les uns et les autres, de la passion, de l'écoute et de la mobilisation qui a été la vôtre. Je vous remercie également de ne pas vous sauver avant que nous ayons essayé de vous dire ce que nous avons retenu de votre soirée.

J'observe que personne n'a démenti les constats qui ont été faits par la Commission en début de présentation sur les points ouverts, les points contestés. Et d'une certaine façon, les interventions que vous avez faites ce soir ont plutôt confirmé ces points de controverse.

Deuxième observation : je suis très sensible à l'intervention d'une dame qui a dit que ces sujets étaient complexes, contradictoires, et qu'il fallait les étudier dans l'ensemble de leurs aspects. J'avais dit au début de la dernière réunion de Saucats que vous interveniez quand même comme citoyens de Saucats, comme citoyens de la région, comme citoyens de la nation française et qu'il fallait donc essayer d'analyser les différents niveaux auxquels nous nous situons, étant bien entendu que l'intérêt supérieur à la nation ne doit pas écraser les intérêts, les observations ou les recommandations particulières qui ont été faites ici ou là.

Par ailleurs, le débat public n'est pas une question parce que cela vaut pour le débat public, mais majorité, minorité, c'est-à-dire que ce ne sont pas des lobbies qui s'expriment. Il est important qu'ils s'expriment, que les groupes de pression fassent pression, quels qu'ils soient, puissants ou non, de toute nature. À l'arrivée, c'est bien l'analyse des avantages et des inconvénients qui sera jugée. Et nous regarderons évidemment la façon dont le maître d'ouvrage réagit aux interventions que vous avez faites.

Pour cela, je vous invite, dans la dernière ligne droite, à vous exprimer largement, à continuer à vous exprimer, notamment à travers la rédaction de cahiers d'acteur, toutes les associations, organisations syndicales, entreprises, collectivités, doivent faire un cahier d'acteur, c'est très important, pour que les positions soient fixées, pour que nous puissions établir une cartographie extrêmement précise et la transmettre aux personnes qui devront décider.

Je vous invite également à aller remplir le petit « je me fais mon opinion », « je me fais mon idée » parce qu'il tient compte du jeu argumentatif déjà rempli par plusieurs centaines de personnes et qui permet de connaître non seulement notre position sur le projet lui-même, mais votre position sur chacun des aspects évoqués à l'intérieur de ce débat.

Je vous invite enfin à aller voir sur le site du débat où sont rendus compte de façon très minutieuse un ensemble de controverses. Je conçois qu'un certain nombre de questions posées n'aient pas encore trouvé réponse pour toute une série de raisons. Néanmoins, nombre de questions qui ont été abordées, y compris les questions historiques, parce qu'il n'y a pas de vérité officielle, ni celle que je rappelais qui n'est pas la mienne, d'abord, ni la vôtre, c'est l'objet de controverse, allez voir ce site, prenez encore un peu de temps.

Pour finir, tout cela est le début. Début janvier, il y aura la production et la publication du panel citoyen : les 16 personnes qui ont été tirées au sort vont faire leurs observations, dont les habitants de Saucats sur ce qu'ils ont retenu du débat, la façon dont ils entendent ou ils imaginent pouvoir faire avancer les choses. Ensuite, va continuer la concertation Fontaine dans un délai, sans revenir sur les dates exactement, qui touche au raccordement, aux modalités particulières de raccordement.

De la même façon, le débat sur le plan local d'urbanisme engagé à l'occasion de ce débat public, il fallait que les éléments de contexte... va se poursuivre et cheminer jusqu'au moment où nous aurons une idée assez précise des localisations, le cas échéant des différentes parcelles prévues.

Au terme du rapport que nous rendrons d'ici à deux mois et des réponses que le maître d'ouvrage aura faites ou ses observations, la Commission nationale du débat public nommera un garant qui a pour but de faire en sorte que nous n'avons pas eu un gros moment de discussion – un peu passionné et c'était tant mieux, et c'était pas mal, mais avec beaucoup d'arguments aussi – et après plus rien. Il n'y a rien de pire que de faire monter des demandes et des sollicitations et que tout s'arrête ensuite. La Commission nationale du débat public nommera un garant, peut-être plusieurs, c'est un gros projet, il est important que les choses soient faites dans les formes.

Bien sûr, régulièrement, un certain nombre d'engagements a été pris quant au fait d'associer des acteurs, les communes, les citoyens, la réserve naturelle aux études qui ont été faites. Nous prévoyons des points de rencontres régulières pour que vous puissiez suivre, poursuivre les éléments du débat et affirmer vos positions.

C'était la dernière réunion, nous sommes peut-être appelés à nous revoir. Je voulais en tout cas vous remercier et je peux vous dire que du point de vue de ce que j'ai entendu ici, je remercie aussi le maître d'ouvrage parce qu'il a supporté le président de la Commission du débat public et ses exigences. Je vous remercie vous, et voudrais vous dire tout le souvenir que je garderai de cette région qui est attachée à la fois à la tradition et à la modernité.

Bonne soirée, merci à vous.